



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'INCLUSION  
FINANCIERE DANS L'UEMOA AU COURS  
DE L'ANNEE 2022**

Octobre 2023





**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'INCLUSION  
FINANCIERE DANS L'UEMOA AU COURS  
DE L'ANNEE 2022**

Octobre 2023



## SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	6
RÉSUMÉ	7
LES CHIFFRES CLÉS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA EN 2022	8
Introduction	10
<b>I. FAITS SAILLANTS EN 2022</b>	<b>11</b>
1.1. Au niveau national	11
1.2. Au niveau régional	17
1.3. Au niveau international	23
<b>II. EVOLUTION DES INDICATEURS D'ACCÈS</b>	<b>25</b>
2.1. Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)	25
2.2. Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)	26
<b>III. EVOLUTION DES INDICATEURS D'UTILISATION</b>	<b>28</b>
3.1. Taux de bancarisation strict (TBS)	28
3.2. Taux de bancarisation élargi (TBE)	29
3.3. Taux d'inclusion financière ou taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)	30
<b>IV. EVOLUTION DES COÛTS DES SERVICES FINANCIERS</b>	<b>32</b>
4.1. Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)	32
4.2. Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc)	32
<b>V. EVOLUTION DU NIVEAU GLOBAL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA</b>	<b>34</b>
<b>VI. DÉFIS À RELEVER ET PERSPECTIVES</b>	<b>35</b>
6.1. Défis en matière d'inclusion financière	35
6.2. Perspectives	35
<b>CONCLUSION</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>38</b>
Annexe 1 : Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA de 2012 à 2022	39
Annexe 2 : Méthodologie de calcul de l'indice synthétique d'inclusion financière	42

## Liste des acronymes

<b>AFI</b>	: Alliance pour l'Inclusion Financière
<b>AfPI</b>	: Initiative Africaine sur les Politiques d'Inclusion Financière
<b>ANSSFD</b>	: Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
<b>APBEF</b>	: Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
<b>APSFd</b>	: Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés
<b>ARSM</b>	: Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BCEAO</b>	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BOS-PSE</b>	: Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent
<b>BVN</b>	: Bank Verification Number - Numéro d'identification bancaire
<b>CNSMO</b>	: Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre
<b>DGM</b>	: Direction Générale de la Microfinance
<b>FDIF</b>	: Fonds de Développement de la Finance Inclusive
<b>FGSP</b>	: Fonds de Garantie pour le Secteur Privé
<b>GIM-UEMOA</b>	: Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>IBU</b>	: Identifiant Bancaire Unique
<b>JIF</b>	: Journée de l'Inclusion Financière
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale du Travail
<b>OQSF</b>	: Observatoire de la Qualité des Services Financiers
<b>PME</b>	: Petite et Moyenne Entreprise
<b>SFD</b>	: Système Financier Décentralisé (institution de microfinance)
<b>SE-SNFI</b>	: Secrétariat Exécutif de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive
<b>SNIF</b>	: Stratégie nationale d'inclusion financière
<b>SP-PIF</b>	: Secrétariat Permanent pour la Promotion de l'Inclusion Financière
<b>SRIF</b>	: Stratégie régionale d'inclusion financière
<b>TBE</b>	: Taux de bancarisation élargi
<b>TBS</b>	: Taux de bancarisation strict
<b>TGPSFd</b>	: Taux global de pénétration démographique des services financiers
<b>TGPSFg</b>	: Taux global de pénétration géographique des services financiers
<b>TGUSF</b>	: Taux global d'utilisation des services financiers
<b>TINc</b>	: Taux d'intérêt nominal des crédits
<b>TINd</b>	: Taux d'intérêt nominal des dépôts
<b>TPME</b>	: Très petite, petite et moyenne entreprise
<b>TUSB</b>	: Taux d'utilisation des services bancaires
<b>TUSM</b>	: Taux d'utilisation des services de microfinance
<b>TUSME</b>	: Taux d'utilisation des services de monnaie électronique
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMOA</b>	: Union Monétaire Ouest Africaine

## RÉSUMÉ

Le présent rapport fait le point de la situation de l'inclusion financière dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), au cours de l'année 2022, en analysant l'évolution des sept indicateurs retenus à cet effet par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ces indicateurs évaluent trois dimensions de l'inclusion financière, à savoir "l'accès", "l'utilisation" et "l'accessibilité-prix". Il s'agit :

- pour la dimension "accès", du "taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)", qui mesure la proximité des services financiers vis-à-vis des populations et du "taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)", qui évalue le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1 000 km<sup>2</sup> ;
- pour la dimension "utilisation", du "taux de bancarisation strict (TBS)", qui détermine le pourcentage de la population adulte (âgée de 15 ans et plus) détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, du "taux de bancarisation élargi (TBE)" qui complète le taux de bancarisation strict par le pourcentage de la population adulte détentrice d'un compte dans les institutions de microfinance et du "taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)" qui prend en compte, outre le taux de bancarisation élargi, le niveau d'utilisation des services de monnaie électronique ;
- pour la dimension "accessibilité-prix", du "taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd)", qui mesure la rémunération de l'épargne au niveau des banques et institutions de microfinance et du "taux d'intérêt nominal des crédits (TINc)",<sup>1</sup> qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les institutions de microfinance.

Le rapport analyse également l'évolution du niveau global de l'inclusion financière dans l'UEMOA, à travers la progression de l'indice synthétique, calculé en tenant compte des sept indicateurs réunis. L'examen de ces indicateurs laisse apparaître une amélioration du taux d'inclusion financière dans l'UEMOA en 2022. En effet, une évolution favorable des infrastructures de distribution et d'acceptation ainsi que du nombre d'utilisateurs et d'initiatives, a été enregistrée au cours de la période sous revue. Toutefois, les taux d'intérêt créditeur et débiteur se sont dégradés.

S'agissant de l'accès des populations aux services financiers (c'est-à-dire l'offre), le taux global de pénétration démographique a augmenté de 35 points en 2022 par rapport à 2021, pour se situer à 177 points de services pour 10 000 adultes. Le taux global de pénétration géographique a enregistré une évolution plus significative de 91 points, pour se situer à 402 points de services sur 1 000 km<sup>2</sup> en 2022 contre 311 points de services sur 1 000 km<sup>2</sup> un an auparavant. Ces hausses pourraient s'expliquer par l'entrée sur le marché de 6 nouveaux émetteurs de monnaie électronique.

Concernant l'utilisation des produits et services financiers (c'est-à-dire la demande), le taux de bancarisation strict est passé de 23,4% en 2021 à 24,3% en 2022. Le taux de bancarisation élargi est ressorti à 46,3% contre 44,0% en 2021, enregistrant ainsi une progression de 2,3 points de pourcentage. Ces évolutions sont liées, entre autres, à l'adoption, par les institutions financières classiques, de stratégies digitales dans la fourniture des services financiers. Le taux global d'utilisation des services financiers s'est situé à 70,9% contre 67,2% un an auparavant.

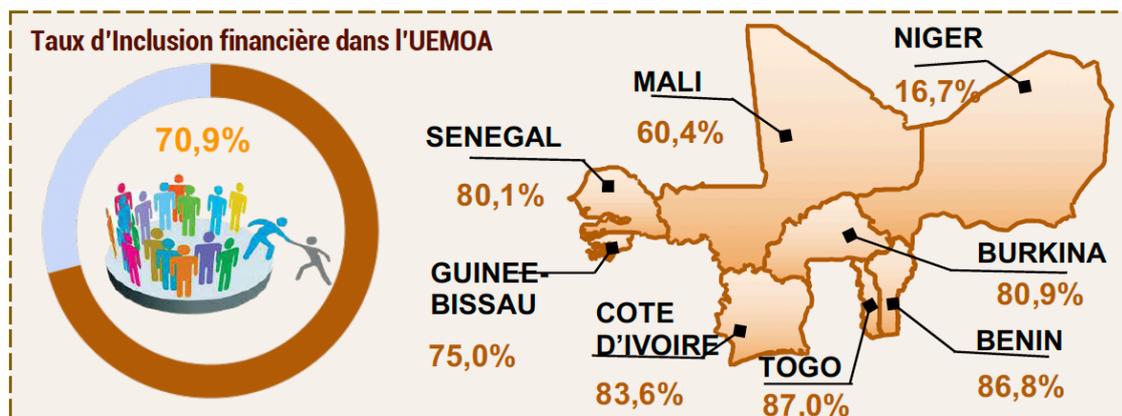
Au titre des conditions de banque, le coût du loyer de l'argent a enregistré une hausse de 21 points de base, pour se situer à 6,48% en 2022 contre 6,27% un an auparavant. Le taux de rémunération des dépôts des populations auprès des banques a également baissé de 17 points de base, pour se situer à 5,18% en 2022.

Globalement la situation de l'inclusion financière s'est améliorée en 2022 dans l'UEMOA, au regard de l'évolution des indicateurs de suivi. Cette évolution s'est traduite par la progression de l'indice synthétique d'inclusion financière, qui s'est accru de près de 0,026 point entre 2021 et 2022 pour se situer à 0,585 sur une échelle comprise entre 0 et 1.

Ces performances reflètent les efforts déployés dans l'Union par toutes les parties prenantes pour rendre les services financiers accessibles aux populations.

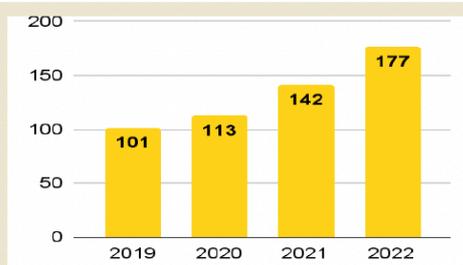
<sup>1</sup> Ces taux d'intérêt sont des taux nominaux qui n'intègrent pas l'ensemble des frais supportés par les clients, et qui rentrent dans la détermination du taux effectif global.

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA EN 2022

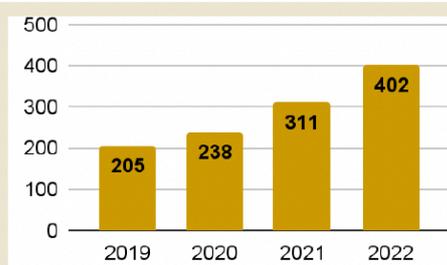


	Superficie (en Km <sup>2</sup> )	Population	Taux d'urbanisation	PIB nominal (en milliard de FCFA)	Taux d'inclusion financière
Bénin	114 763	13 030 331	47,00%	10 854,50	86,81%
Burkina	274 000	22 360 884	26,60%	12 506,97	80,91%
Côte d'Ivoire	322 462	30 153 559	52,50%	43 681,51	83,55%
Guinée-Bissau	36 125	2 071 354	43,36%	1 135,48	74,95%
Mali	1 240 192	20 102 807	44%	11 456,10	60,41%
Niger	1 267 000	25 067 070	16,75%	9 569,96	16,74%
Sénégal	196 712	17 757 353	46,93%	17 268,33	80,12%
Togo	56 785	8 159 621	42,90%	5 068,94	86,99%
<b>UEMOA</b>	<b>3 508 039</b>	<b>138 702 980</b>	-	<b>111 541,79</b>	<b>70,92%</b>

### INDICATEURS D'ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS

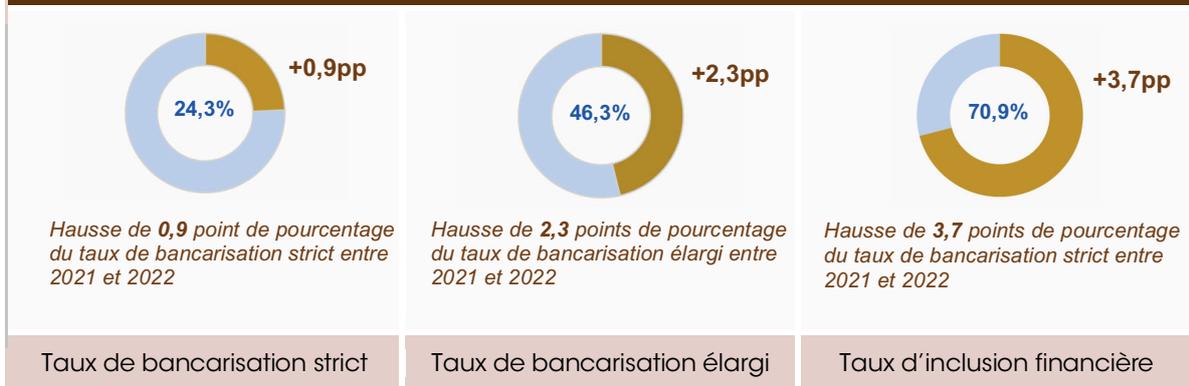


Points de services pour 10 000 adultes  
Hausse de 35 points de services entre 2021 et 2022

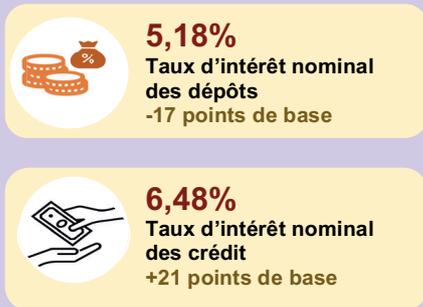


Points de services sur 1 000 Km<sup>2</sup>  
Hausse de 91 points de services entre 2021 et 2022

INDICATEURS D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS

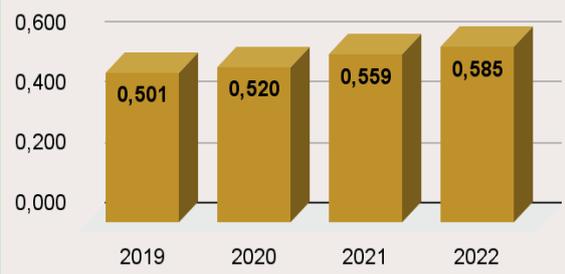


INDICATEURS D'ACCESSIBILITÉ-PRIX DES SERVICES FINANCIERS



*Détérioration des conditions de banque au cours de l'année 2022*

INDICE D'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA



## Introduction

La situation de l'inclusion financière a maintenu sa dynamique d'amélioration au cours de l'année 2022. Cette performance continue est liée, entre autres, au maintien des efforts, par les acteurs, en faveur du renforcement des initiatives, particulièrement en matière de digitalisation des services financiers.

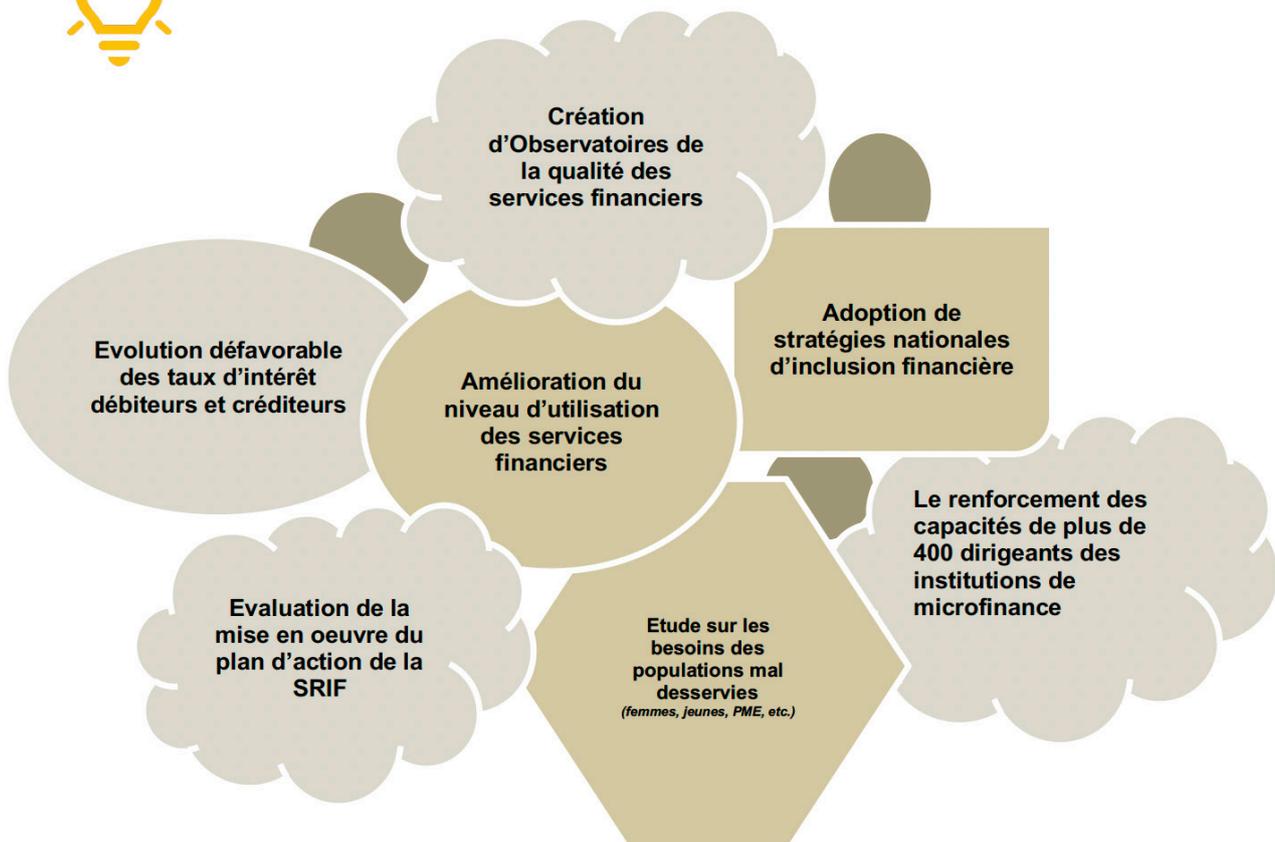
Au niveau national, les Gouvernements des Etats membres de l'UEMOA ont poursuivi leurs efforts de mise en œuvre des actions visant à renforcer l'inclusion financière des populations, ainsi que la protection des usagers des services financiers. Ces actions portent, notamment, sur l'opérationnalisation des plans d'action des stratégies nationales d'inclusion financière, la création des Observatoires de la Qualité des Services Financiers et le renforcement de l'éducation financière des populations.

Au niveau régional, la Banque Centrale a également poursuivi la mise en œuvre des projets de la Stratégie régionale d'inclusion financière.

Le présent rapport fait le point de ces actions et de la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA, au cours de l'année 2022. A cet égard, il passe en revue les faits saillants et procède à une analyse détaillée de l'évolution des sept (7) indicateurs retenus pour son évaluation. Il examine ensuite le niveau global de l'inclusion financière dans toutes ses dimensions, à travers la progression de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'Union. Enfin, il identifie les défis à relever et dresse des perspectives.



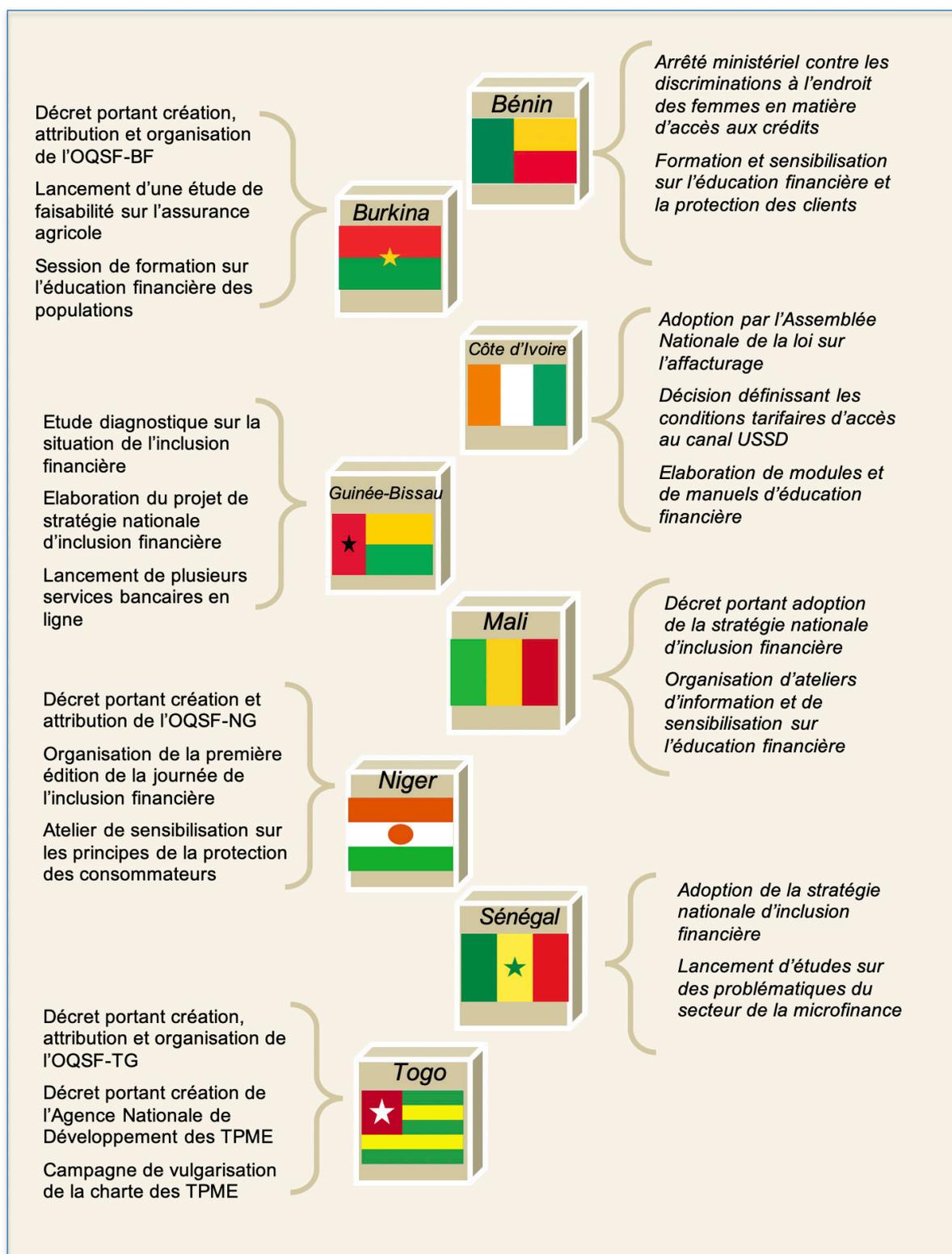
### 2022 en bref



## I. Faits saillants en 2022

Les acteurs ont poursuivi leurs efforts de mise en œuvre des initiatives en faveur du renforcement de l'inclusion financière. Aussi bien au niveau national que régional, plusieurs actions importantes ont été menées en 2022.

### 1.1. Au niveau national



 Bénin

Dans le cadre du renforcement de l'inclusion financière des femmes, le Ministère de l'Economie et des Finances a pris un arrêté en septembre 2022, portant interdiction de toute discrimination basée sur le genre en matière d'accès aux crédits auprès des institutions financières (banques, établissements financiers et institutions de microfinance). Aux termes de cet arrêté, la discrimination basée sur le genre en matière de crédits est définie comme tout acte consistant à rompre l'égalité entre l'homme et la femme et soumettant la femme à une exigence plus forte que l'homme ou la plaçant dans une situation moins favorable que celle de l'homme dans : (i) la fixation des conditions d'octroi et de recouvrement de crédits, (ii) l'établissement de la liste des pièces exigées des bénéficiaires de crédits, (iii) la réception et le traitement des dossiers de crédit; (iv) l'instruction ou l'accomplissement de toutes autres formalités relatives aux prêts consentis par la structure considérée.

Au titre du renforcement de l'éducation financière et de la protection des consommateurs, plusieurs rencontres de sensibilisation et de formation ont été organisées à l'endroit des femmes et des clients des institutions de microfinance. Il s'agit entre autres de :

- la formation dénommée GerMe (Je Gère Mieux Mon Entreprise) au profit des groupements de femmes et de jeunes entrepreneurs dans la commune de N'dali au Nord-Est du Bénin ;
- la deuxième phase de sensibilisation de 6 000 clients ou potentiels clients des institutions de microfinance sur leurs droits et devoirs en matière de consommation de services financiers ;
- la formation des cadres de la Direction Générale de la Microfinance, des Centres de Promotion Sociale (CPS), des Directions Départementales des Affaires Sociales et de la Microfinance (DDASM) sur la gestion de la performance sociale et la protection des consommateurs de services financiers ;
- la formation de 71 548 bénéficiaires du Microcrédit Alafia sur l'éducation financière et digitale, financée par le Fonds National de la Microfinance (FNM).

 Burkina

Les initiatives de promotion de l'inclusion financière ont été marquées, au plan institutionnel, par la signature du Décret n°2022-1066/PRES-TRANS/PM/MEFP du 09 décembre 2022, portant création, attributions et fonctionnement de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers du Burkina Faso (OQSF-BF). La création de cet organe d'appui à la promotion de l'inclusion financière, de veille, de suivi de la qualité des produits et services financiers et de médiation financière entre les prestataires des services financiers et leurs clients/usagers vise à renforcer la protection des usagers des services financiers, ainsi que leur capacité en éducation financière.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de l'assurance dans le secteur agricole, une étude de faisabilité a également été lancée le 8 septembre 2022. Elle a pour objectif de mettre à la disposition des décideurs et des prestataires des services financiers, les éléments nécessaires à la prise de décision en faveur de la promotion de l'offre d'assurance agricole.

Il convient également de signaler qu'un atelier d'élaboration du document du Programme National Intégré de Renforcement de l'Inclusion Financière au Burkina Faso (PNIRIF/BF) s'est tenu en août 2022. Ce programme vise à (i) fédérer les initiatives en matière d'éducation financière, (ii) assurer l'insertion socio-économique des personnes affectées par la crise sécuritaire et (iii) soutenir le financement des actions prioritaires d'inclusion financière.

Enfin, dans le cadre des initiatives de renforcement de l'éducation financière des populations, plusieurs sessions de formation ont été organisées par le Secrétariat Permanent de la Promotion de l'Inclusion Financière (SP-PIF). Il s'agit notamment de la formation en éducation financière au profit des membres de l'Association Inter Institut Ensemble et Avec (ASIANA) et des populations des trois communes de la région du Sud-Ouest (Legmoin, Kampti et Gaoua) et une formation des formateurs des cadres du SP-PIF sur l'éducation financière par le digital.

## Côte d'Ivoire

L'année 2022 a été marquée par la promotion de l'accès au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des innovations en faveur de l'inclusion financière et le renforcement de l'éducation financière des populations.

Au titre de l'accès des PME au financement, l'Assemblée Nationale a adopté le projet de loi relatif à l'activité d'affacturage en Côte d'Ivoire. Cette loi, qui s'inscrit dans le cadre des initiatives de la Banque Centrale en faveur de l'adoption de nouveaux instruments de financement des activités économiques en général, et des PME en particulier, vise à permettre aux entreprises d'accéder à d'autres sources de financement pour faire face à leurs besoins de trésorerie. Son adoption, par l'Assemblée Nationale, fait suite à celle du Conseil des Ministres de l'Union qui, en sa session du 10 décembre 2020 avait examiné et adopté le projet de loi uniforme sur l'affacturage dans les États membres de l'UMOA.

Relativement à la promotion des innovations en faveur de l'inclusion financière, les initiatives ont été marquées par la Décision n°2022-0765 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) du 28 octobre 2022, définissant les conditions tarifaires d'accès aux codes USSD et SMS dans le cadre de la fourniture de services à valeur ajoutée. Cette décision, qui vise à favoriser l'inclusion numérique et financière des populations, fixe les plafonds de tarifs applicables par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'accès aux codes USSD et SMS, en vue de la fourniture des services à valeur ajoutée sur la période 2022-2025<sup>2</sup>.

Enfin, les initiatives de renforcement de l'éducation financière et de la protection des clients des services financiers, ont été marquées par les actions ci-après :

- l'élaboration de modules d'éducation financière ainsi que de manuels pour les formateurs et de supports pour les apprenants ;
- la définition de la stratégie de diffusion des modules d'éducation financière ;
- l'élaboration de la méthodologie de sélection des formateurs ;
- la définition des indicateurs de suivi-évaluation des campagnes d'éducation financière ;

<sup>2</sup> Ces services concernent (i) les frais d'activation et de mise en service ; (ii) les frais récurrents mensuels de maintenance, d'hébergement, de support, d'interconnexion ou de raccordement ; (iii) les frais transactionnels variables en fonction du volume de trafic. En outre, des incitations fiscales sous forme de crédits d'impôt pour l'acquisition de brevets ou de procédés de fabrication nouveaux ont été prises. Elles visent à renforcer l'innovation technologique et la modernisation de l'économie.

- la contextualisation des modules d'éducation financière de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), conformément au Programme National d'Éducation Financière (PNEF) ;
- le recrutement d'un prestataire de services financiers numériques pour la diffusion des modules contextualisés à partir de 2023.

### Guinée-Bissau

Le processus d'élaboration de la Stratégie nationale d'inclusion financière de la Guinée-Bissau s'est poursuivi en 2022 avec la réalisation de l'étude diagnostique sur la situation de l'inclusion financière dans le pays et la rédaction du projet de stratégie.

L'étude diagnostique a relevé une forte concentration des infrastructures de services financiers, notamment les agences bancaires, les GAB/DAB et les points de services de monnaie électronique dans la capitale du pays. En outre, le niveau d'utilisation des services financiers est largement dominé par la monnaie électronique, avec une forte concentration des infrastructures dans les milieux urbains. Par ailleurs, le secteur de la microfinance connaît d'importantes difficultés, entraînant la cessation des activités de plusieurs institutions.

Le projet de Stratégie nationale d'inclusion financière s'articule autour de cinq axes, à savoir (i) l'assainissement et le renforcement du secteur de la microfinance, (ii) l'amélioration de la culture financière des populations et de la protection des usagers des services financiers, (iii) le développement de l'écosystème en faveur de l'inclusion financière, (iv) la promotion de méthodologies et de produits financiers adaptés ainsi que le renforcement du maillage territorial en services financiers et, (v) le développement des technologies financières (FinTech). Il cible prioritairement les populations rurales et à faible éducation financière, les femmes, les jeunes et les PME.

La digitalisation des services financiers s'est poursuivie dans le pays avec le lancement de l'offre de services bancaires en ligne, par plusieurs établissements, pour améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations bancaires.

### Mali

L'année 2022 a été marquée par l'adoption, par Décret n° 0443/PT-RM du 28 juillet 2022, du document de Stratégie nationale d'inclusion financière. Cette Stratégie, qui reprend en partie l'objectif de la Stratégie régionale d'inclusion financière vise à "assurer sur un horizon de cinq ans l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée et innovante de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables à 75% de la population adulte par des institutions financières viables et pérennes". Elle s'articule autour de cinq axes stratégiques à savoir : (i) l'amélioration du financement des populations vulnérables, (ii) le renforcement des acteurs financiers pour l'amélioration de l'inclusion financière, (iii) la promotion de la finance digitale, (iv) le renforcement de l'éducation financière et de la protection des usagers des produits et services financiers et, (v) l'adaptation du cadre fiscal et réglementaire et des politiques publiques favorables à l'évolution de l'écosystème financier. Sa mise en œuvre devrait permettre de fédérer l'ensemble des initiatives déjà engagées aux niveaux national et sous régional et de proposer des axes de développement impliquant l'ensemble des acteurs financiers, afin de faciliter l'accès au financement du plus grand nombre.

Les autres actions phares en faveur de la promotion de l'inclusion financière ont porté, entre autres, sur :

- l'organisation d'ateliers de sensibilisation à l'endroit des SFD et banques, les 28 et 29 mars 2022, en vue du renforcement du Fonds de Garantie pour le Secteur Privé FGSP) ;
- l'organisation, par le Groupe de Travail sur l'Éducation Financière (GTEF), du 16 au 29 décembre 2022, de six ateliers d'information et de sensibilisation des enseignants sur l'éducation financière.



## Niger

L'année 2022 a été marquée par l'organisation de la première journée de l'inclusion financière, la création de l'OQSF et la sensibilisation sur la protection des consommateurs.

Le Secrétariat Exécutif de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive a organisé le 12 mars 2022, à Niamey, la première journée de l'inclusion financière sur le thème « *Construire une économie numérique globale au service du développement économique inclusif* ». Cette rencontre, qui a rassemblé l'ensemble des acteurs du secteur financier, avait pour objectif de faire l'état des lieux de la finance numérique au Niger. De façon spécifique, elle visait à recenser et à cartographier les services financiers numériques destinés aux populations et à promouvoir les solutions digitales développées par les FinTech nationales auprès des prestataires de services financiers.

Au plan institutionnel, le Gouvernement du Niger a procédé, par Décret N°2022-218/PRN/MF du 17 mars 2022, à la création de l'Observatoire National de la Qualité des Services Financiers (OQSF-NE). Cet organe, placé sous l'autorité directe du Ministre des Finances, a notamment pour missions l'évaluation et le suivi de la qualité des services financiers offerts aux usagers par les prestataires de services financiers, ainsi que la protection des usagers des services financiers. Il intègre le dispositif de médiation financière ainsi que sur la promotion de l'éducation financière des populations à travers le Groupe de Travail sur l'Éducation Financière (GTEF), créé au niveau du CNSMO.

Dans le cadre des initiatives visant à renforcer la protection des consommateurs, un atelier de sensibilisation et de formation sur les principes de la Smart Campaign<sup>3</sup> a été organisé le 7 novembre 2022. Cet atelier, destiné aux acteurs des SFD, de l'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM) et de l'OQSF-NE visait à améliorer la prise en compte des notions de protection des clients des services financiers par les institutions de microfinance ainsi que les structures de supervision.



## Sénégal

L'année a été marquée par l'approbation, en janvier 2022, par le Président de la République du Sénégal, de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF). Cette stratégie, qui cible prioritairement les populations rurales, les femmes, les jeunes et les

<sup>3</sup> La Smart Campaign a été une initiative mondiale menée par le CFI qui avait pour objectif de créer un environnement dans lequel les services financiers sont fournis de manière sûre et responsable aux clients à faibles revenus. Elle a développé la première norme mondiale de protection des consommateurs de services financiers. La Smart Campaign a fonctionné de 2009 à 2020 puis la gestion des normes de protection des clients a été transférée à SPTF et Cerise.

très petites et moyennes entreprises (TPME), est structurée autour de quatre axes, à savoir (i) le développement des produits financiers adaptés, (ii) le développement des infrastructures et des activités économiques numériques, notamment la modernisation des services financiers de l'Etat, (iii) l'amélioration de la culture financière des populations et de la protection des usagers des services financiers et (iv) le renforcement de cadres réglementaire et institutionnel propices et efficaces.

En perspective, il est prévu la mise en place des organes de gouvernance, avec notamment un Conseil National et un Comité de Coordination. Au niveau opérationnel, la création d'une Direction de l'Inclusion Financière est envisagée pour coordonner la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan d'action de la stratégie.

Plusieurs actions importantes, visant la promotion de l'inclusion financière ont également été menées. Elles portent, entre autres, sur :

- le lancement d'études portant sur les problématiques du secteur de la microfinance, par la Direction de la Microfinance (DMF), notamment sur la portée des interventions des SFD, la stratégie globale de redressement des SFD en difficulté ainsi que l'état des lieux des interventions de l'Etat et des partenaires techniques et financiers dans le secteur ;
- l'atelier d'actualisation de la réforme sur la "Bancarisation des bas revenus", organisé par le Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS-PSE), le 11 octobre 2022.



Les initiatives en faveur de la promotion de l'inclusion financière ont été marquées, au plan institutionnel, par l'adoption du décret n°2022-096/PR du 13 septembre 2022, portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers du Togo (OQSF-TG).

Dans le cadre des initiatives d'accompagnement des entreprises, le Gouvernement a adopté le décret n°2022-084/PR du 07 juillet 2022 portant création, attributions et organisation de l'Agence Nationale de Développement des Très petites, petites et moyennes entreprises. La création de cette structure a pour objectif de centraliser et piloter de façon cohérente et structurée toutes les initiatives de soutien aux TPME. Elle vise également à (i) renforcer le contrôle et le suivi des actions de financement orientées vers le développement des TPME, (ii) harmoniser et garantir le respect des règles et procédures de financement et (iii) se doter d'une base de données pour un meilleur suivi. L'Agence a par ailleurs été opérationnalisée au cours de l'année.

Une campagne nationale de vulgarisation de la nouvelle charte des TPME a également été lancée, le 9 novembre 2022, par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la consommation locale. Cette campagne qui s'étendra aux différentes régions du pays, sous la forme d'ateliers, d'émission dans les médias dans plusieurs langues, vise à favoriser l'appropriation de cet outil par les opérateurs économiques.

## 1.2. Au niveau régional



Les actions en faveur de la promotion de l'inclusion financière ont été marquées, en 2022, par la mise en oeuvre des projets de la Stratégie régionale d'inclusion financière, avec (i) le renforcement du secteur de la microfinance, (ii) l'accompagnement des Etats dans la digitalisation des paiements publics et (iii) l'amélioration du niveau de connaissance de la situation de l'inclusion financière. En outre, le bilan de mise en oeuvre du plan d'action de la stratégie régionale d'inclusion financière a également été dressé en 2022.



### Renforcement du secteur de la microfinance

- Extension de la formation sur la gestion des risques, le contrôle interne et la surveillance financière et de celle sur le pilotage de la performance globale et la notation
- Diagnostic du secteur de la microfinance en Guinée-Bissau
- Lancement des travaux de restructuration



### Digitalisation des paiements publics

- Organisation de séances de présentation du cadre d'émission de la monnaie électronique
- Avis favorable pour l'émission de la monnaie électronique par le Trésor public de Côte d'Ivoire
- Travaux de révision du cadre réglementaire régissant la monnaie électronique pour intégrer les Trésors publics dans le champ d'application



### Connaissance de la situation de l'inclusion financière

- Finalisation de l'étude sur l'état des lieux des besoins des micro entreprises et des populations mal desservies
- Finalisation de l'étude de faisabilité du projet de mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA
- Lancement des travaux de l'étude de référence sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA



### Bilan de mise en oeuvre du plan d'action de la SRIF à fin décembre 2021

- 26,5% des activités ont été entièrement achevées
- 39,8% des actions sont en cours de mise en oeuvre
- 33,7% des activités à planifier

### **1.2.1. Renforcement du secteur de la microfinance**

La Banque Centrale a poursuivi, en 2022, les actions visant à assainir le secteur de la microfinance, avec l'extension des formations des dirigeants des SFD ainsi que les travaux de diagnostic, de restructuration et de redressement des institutions de microfinance en difficulté.

Au titre du renforcement des capacités, la BCEAO a décidé d'étendre les formations initiées en 2021 en gestion des risques, contrôle interne et surveillance financière ainsi qu'en pilotage de la performance globale et notation des institutions de microfinance à un plus grand nombre de bénéficiaires, à la demande des acteurs du secteur. Pour rappel, une première série de sessions avait été organisée en 2021 dans les huit (8) pays de l'Union, à l'endroit des Directeurs Généraux et de leurs Adjoints. L'objectif visé était de fournir un cadre et des outils pouvant être exploités de manière pertinente à des fins d'analyse, de suivi et d'aide à la prise de décisions en tenant compte des évolutions de l'environnement du secteur dans l'Union et des obligations de performance.

Concernant le diagnostic des institutions en difficulté, il a concerné en 2022 la Guinée-Bissau dont le secteur de la microfinance traverse des difficultés persistantes. Les travaux ont permis de dresser plusieurs constats à l'origine des difficultés du secteur, notamment les problèmes structurels liés au contexte du pays, des faiblesses importantes au niveau des institutions de microfinance ainsi que des insuffisances dans le dispositif de suivi et de supervision.

L'année 2022 a également été marquée par le lancement des travaux de restructuration et de redressement des institutions de microfinance en difficulté. Ces travaux ont été organisés autour de trois (3) composantes, à savoir : (i) le renforcement des capacités des agents des Structures Ministérielles de Suivi du secteur de la microfinance, (ii) la conception et le déploiement d'un mécanisme d'alerte précoce sur la situation des SFD aux niveaux national et régional et, (iii) la restructuration et le redressement des SFD en difficulté. Ils visent à créer un pool de compétences pour un meilleur contrôle et suivi des institutions de microfinance, à fournir aux décideurs des informations pertinentes pour l'évaluation et la prise de décisions et à assainir le secteur par le renforcement des structures présentant des perspectives de viabilité.

### **1.2.2. Accompagnement des Etats dans la digitalisation des paiements publics**

Les actions d'appui à la promotion de la digitalisation des paiements publics ont porté sur la poursuite de l'accompagnement des Trésors publics nationaux dans leur processus de connexion à la plateforme monétique régionale du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA). La Banque Centrale a organisé des sessions de présentation, à l'endroit des représentants des Etats membres de l'Union, sur le cadre d'émission de la monnaie électronique.

Dans la perspective de leur connexion à la plateforme monétique, les Trésors publics ont poursuivi la prise en charge des pré-requis sur les plans administratif, technique et réglementaire. Sur cette base, le Trésor public de Côte d'Ivoire a reçu, en octobre 2022, l'avis favorable de la BCEAO pour l'émission de la monnaie électronique via le produit "TresorPay". Au niveau des autres pays, les diligences ont été engagées pour l'introduction des dossiers de demande d'autorisation pour l'émission de la monnaie électronique et la connexion à la plateforme monétique.

Enfin, les travaux de révision des textes régissant les conditions et modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique dans les Etats membres de l'UEMOA ont été poursuivis. Cette révision devrait renforcer le cadre réglementaire pour l'émission de monnaie électronique dans la zone. Dans l'attente, un cadre spécifique de surveillance de l'activité d'émission de monnaie électronique par les Trésors publics a été mis en place et présenté aux Etats.

### ***1.2.3. Amélioration du niveau de connaissance de la situation de l'inclusion financière***

Les initiatives pour renforcer la disponibilité des données et le niveau de connaissance de la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA ont été marquées par l'étude sur l'état des lieux des besoins des micro-entreprises et des populations mal desservies, celle relative à la faisabilité du projet de mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA, ainsi que les travaux du projet de mise en place d'un système de collecte automatisée des données d'inclusion financière et de géolocalisation des points de services financiers.

L'étude sur les besoins des micro-entreprises et des populations mal desservies (femmes, jeunes et petits producteurs agricoles) en produits et services financiers innovants a permis de dresser la situation de l'offre des services financiers à destination des populations cibles, d'identifier les besoins en produits financiers non satisfaits et de lever les obstacles à une meilleure inclusion financière de ces catégories d'acteurs (voir encadré 1).

**Encadré 1 :****Étude sur l'état des lieux des besoins des micro entreprises et des populations mal desservies en 2022**

L'étude sur l'état des lieux des besoins des micro-entreprises et des populations mal desservies, réalisée par le Cabinet Dalberg a pour objectifs de présenter la situation de l'offre de services financiers aux groupes cibles, d'inventorier les besoins non satisfaits de ces acteurs, d'identifier les principales contraintes au développement du portefeuille dédié à cette cible par les prestataires de services financiers et d'explorer les besoins en termes d'utilisation de nouveaux produits.

Les principaux résultats de l'étude ont montré que les populations ont une préférence pour l'utilisation du téléphone mobile dans le cadre de leurs opérations de paiements et de transferts d'argent. En effet, ce canal est privilégié par 73% des micro-entrepreneurs, 57% des petits producteurs agricoles, 52% des jeunes et 44% des femmes dans l'Union.

En outre, les groupes cibles ont une préférence pour l'épargne sur un portefeuille électronique, offrant un accès rapide et à moindre coût. Ils sont 37 % des jeunes, 27 % des femmes, 31 % des micro-entreprises et des petits producteurs agricoles à avoir épargné sur un portefeuille électronique au cours des douze derniers mois.

Les besoins en services de crédit identifiés portent sur le financement des besoins en fonds de roulement, des équipements de production ainsi que des dépenses de consommation en temps de soudure, pour les micro-entreprises et les producteurs ruraux. S'agissant des jeunes et des femmes, le crédit pour le démarrage d'une activité économique est l'un des principaux besoins. Par ailleurs, le financement des dépenses d'éducation, de santé et des dépenses immobilières sont communes à toutes les cibles. Pour faire face à leurs besoins de financement, les groupes analysés ont généralement recours à des canaux informels, notamment, des membres de la famille, des amis et proches ainsi que les tontines.

Relativement aux offres de crédit proposées par les institutions financières, les contraintes à l'accès portent sur (i) l'incapacité des populations cibles (au moins 36%) à répondre aux conditions d'éligibilité, notamment celles des institutions financières bancaires et, (ii) la réticence et la peur de s'endetter (35% de jeunes, 38% de femmes, 34% de petits producteurs agricoles et 39% de micro-entrepreneurs). Le manque d'information limite également la capacité des populations cibles à solliciter des crédits.

Les principales contraintes limitant la propension des populations cibles interrogées à utiliser les produits financiers de paiement et de transfert digitaux sont liées à la non-détention d'un téléphone portable ainsi que les difficultés pour sa manipulation, notamment en milieu rural, la méconnaissance des produits de paiement et de transfert, le manque de confiance à l'endroit des institutions financières. Au titre de l'accès aux crédits, les difficultés portent sur l'incapacité des populations cibles à répondre aux conditions d'éligibilité des produits offerts, ainsi que la réticence et la peur de s'endetter.

**Source :** Rapport de l'étude sur l'état des lieux des besoins des populations mal desservies

Le projet de mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA a été suscité par les difficultés rencontrées dans la collecte des informations nécessaires au calcul des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA. En effet, le dispositif actuel ne permet pas d'éliminer, pour un même usager, l'effet de la multiplicité des comptes qui peuvent être détenus auprès de plusieurs institutions financières dans un même pays ou au sein de l'UEMOA. Ce phénomène, appelé multibancarité, induit des biais dans le calcul de ces indicateurs. En outre, des homonymies notées accentuent ce phénomène et pourraient constituer des sources d'usurpation d'identité et de fraude. Par ailleurs, l'avènement des paiements instantanés interpelle le régulateur sur l'urgence de renforcer la traçabilité des transactions à des fins de sécurité et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ainsi, le projet d'identification unique des usagers des services financiers permettra la conception d'une base de données centralisée et fiable de l'ensemble des usagers des services financiers dans l'UEMOA, afin d'assurer la traçabilité et la sécurité des transactions. De ce fait, il offrira l'opportunité de renforcer l'utilisation des moyens de paiement électronique et de contribuer à l'amélioration de l'inclusion financière.

L'objectif principal de l'étude est de proposer une méthodologie de mise en place du système, avec des scénarii de mise en œuvre et des recommandations, sur la base d'une analyse des avantages et des inconvénients, ainsi qu'une estimation des ressources nécessaires à son implémentation. Les travaux de l'étude de faisabilité, initiés en 2021, ont été finalisés en 2022.

Relativement au projet de mise en place d'un système de collecte automatisée des données d'inclusion financière et de géolocalisation des points de services financiers, les travaux de préparation pour la mise en place du système se sont poursuivis en 2022.

#### 1.2.4. Bilan de mise en œuvre du plan d'action opérationnel de la stratégie régionale d'inclusion financière

Six ans après son adoption par le Conseil des Ministres de l'Union, la BCEAO a procédé, en 2022, à la réalisation du bilan de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA sur la période 2016-2021. Il ressort de ce bilan que 26,5% des activités ont été entièrement réalisées, 39,8% sont en cours de mise en œuvre et 33,7% seraient à re-planifier. Globalement, la majorité des chantiers ont été lancés ou sont en cours de mise en œuvre. S'agissant spécifiquement du taux de réalisation des activités conduites par la Banque Centrale, il est ressorti à 64% et celui des chantiers incombant aux Etats se situe entre 41,7% et 50%.

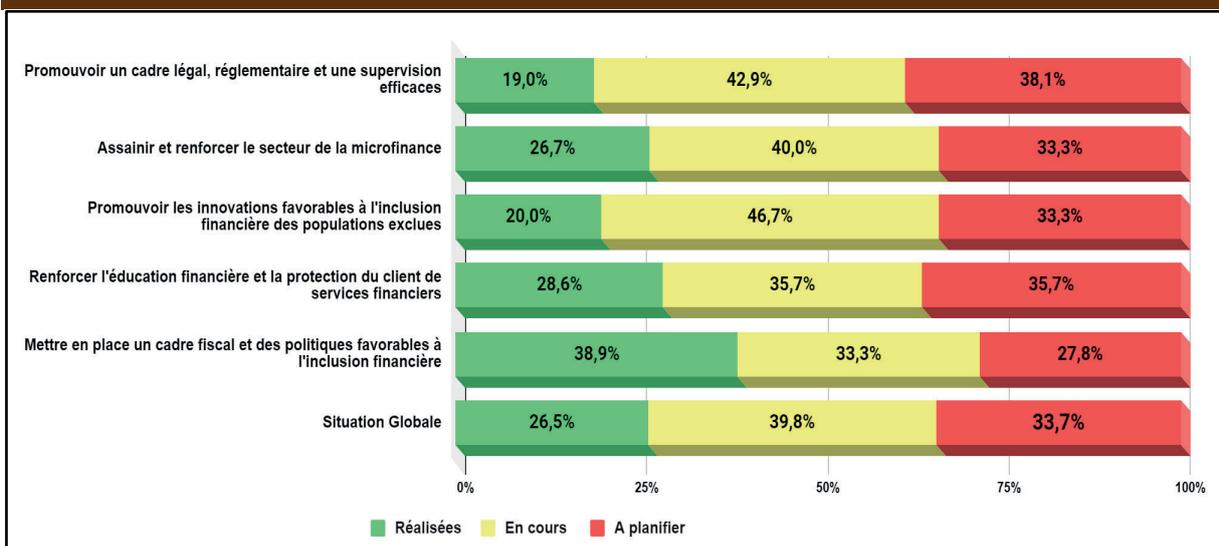
Par ailleurs, en raison de l'évolution de l'environnement socio-économique de l'Union et de l'essor des technologies financières, une trentaine de projets structurants, qui ne figuraient pas au départ dans le plan d'action de la stratégie régionale, ont été initiés par la BCEAO et les Etats, en vue d'impacter positivement les habitudes financières des populations et des PME :

- Au niveau de la Banque Centrale, ces chantiers portent sur (i) la mise en place d'un dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans l'UEMOA, (ii) le lancement du Projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA, (iii) (iv) l'accompagnement des FinTech, (v) l'étude de faisabilité pour

la mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA et, (vi) la promotion de l'accès des SFD au système de paiement régional ;

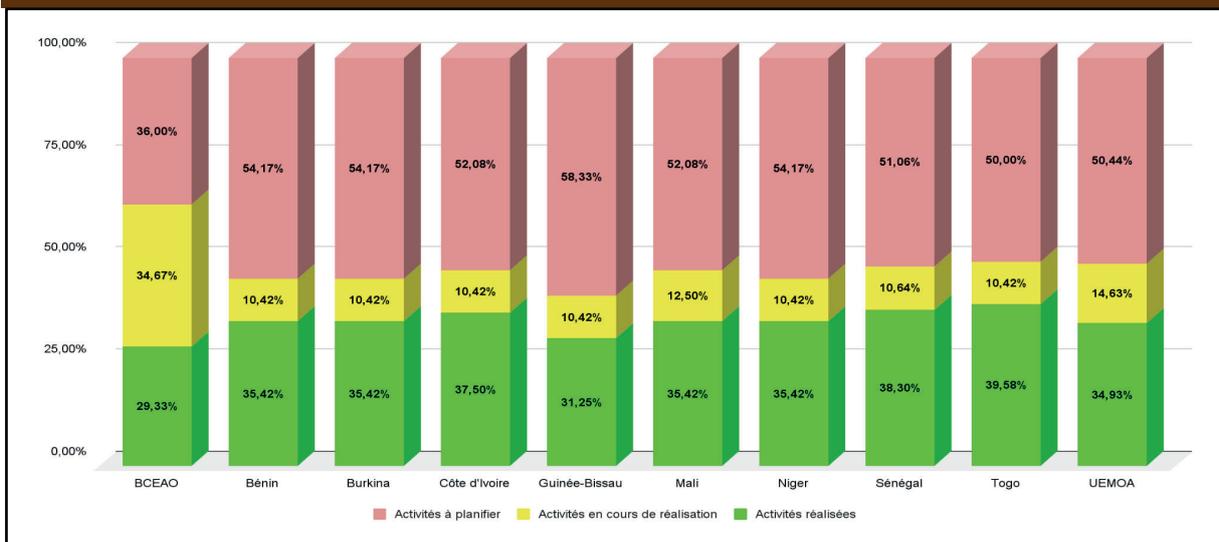
- Au niveau des Etats, les chantiers concernent notamment, (i) le renforcement des capacités des institutions de microfinance et des structures de supervision, (ii) l'accompagnement des innovations financières, en particulier la digitalisation des paiements publics et, (iii) l'élaboration d'un programme d'éducation financière en faveur des populations.

Graphique n°1 : Etat de mise en œuvre des activités par axe stratégique



Source : BCEAO

Graphique 2 : Etat de mise en œuvre des activités par acteur



Source : BCEAO

**Encadré 2 :****Bilan de mise en oeuvre du plan opérationnel de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA**

Les différents axes de la stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) ont enregistré des niveaux de mise en œuvre différents. Il ressort du bilan que l'axe 5, relatif à la mise en place d'un cadre fiscal et de politiques favorables à l'inclusion financière a enregistré le taux de réalisation le plus élevé, soit 38,9%, suivi de l'axe 4 portant sur le renforcement de l'éducation financière et la protection du client de services financiers, avec 28,6%, de l'axe 2 dédié à l'assainissement et au renforcement du secteur de la microfinance (26,7%) et l'axe 3 portant sur la promotion des innovations favorables à l'inclusion financière des populations exclues avec un taux d'exécution de 20%. Au niveau de l'axe 1 portant sur la promotion d'un cadre légal, réglementaire et une supervision efficaces, le taux de réalisation ressort à 19%.

Dans le cadre d'une approche participative et inclusive, la Banque Centrale a organisé, le 25 octobre 2022, par vidéoconférence, un atelier régional de validation du rapport d'exécution du plan d'action de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA sur la période 2016 - 2021. L'atelier, qui a réuni les représentants de l'ensemble des structures impliquées dans la mise en œuvre des actions de la stratégie ainsi que des partenaires techniques et financiers, avait pour objectif d'échanger sur les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre de la SRIF, les défis rencontrés ainsi que les perspectives.

Malgré les progrès constatés au niveau de la situation de l'inclusion financière, des difficultés ont été notées dans la mise en œuvre du plan d'action. Elles portent, entre autres, au niveau de la BCEAO, sur (i) l'insuffisance des ressources allouées à l'Unité de Gestion et de Coordination de la stratégie régionale d'inclusion financière (UGC-SRIF), (ii) les retards dans la mobilisation des ressources financières, (iii) les lenteurs enregistrées dans la prise en charge des diligences relatives à la passation de marchés et, (v) les perturbations engendrées par la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Au niveau des Etats, les difficultés relevées concernent (i) l'absence de stratégies nationales d'inclusion financière et de ressources dédiées au financement des activités prévues, (ii) l'insuffisance de données factuelles sur la demande de services financiers, (iii) la non-implication de l'ensemble des Autorités de régulation des services financiers, (iv) la situation sécuritaire préoccupante doublée de l'instabilité politique au niveau de certains pays et, (v) l'insuffisance d'informations sur les possibilités de financement des bailleurs de fonds.

**Source :** Rapport du bilan de mise en œuvre du plan opérationnel de la SRIF

### 1.3. Au niveau international



Les actions de la BCEAO, en matière de promotion de l'inclusion financière, au plan international ont concerné sa participation aux rencontres de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), notamment la Table ronde des Leaders de l'Initiative Africaine sur les Politiques d'Inclusion Financière (AfPI) et le Forum Mondial sur les Politiques d'Inclusion Financière (GPF).

### **1.3.1. Table ronde des Leaders de l'Initiative Africaine sur les Politiques d'Inclusion Financière (AfPI)**

L'Institut d'émission a pris part, le 23 juin 2022 à Arusha, en Tanzanie, à la dixième Table ronde des Leaders de l'Initiative africaine sur les Politiques d'Inclusion Financière (AfPI), organisée, autour du thème "Le leadership de l'Afrique en matière de finance inclusive, à travers la numérisation pour la stabilité et la croissance".

Au cours de cette rencontre, la BCEAO a partagé son expérience sur les facteurs clés qui lui ont permis de devenir un leader de la transformation numérique pour la finance inclusive, notamment la mise en place d'un cadre réglementaire adapté pour les systèmes de paiement et les services financiers numériques, l'adoption de politiques visant un accès et une utilisation des services financiers numériques, ainsi que la mise en place d'un dispositif de suivi régulier de l'évolution des services financiers numériques.

Dans l'ensemble, les travaux ont laissé ressortir qu'une supervision efficace des FinTech devrait suivre les principes relatifs à la surveillance proportionnelle au risque et la neutralité technologique, afin de favoriser l'innovation. En outre, la surveillance devrait exploiter les outils de collecte de données en temps réel mis en œuvre par les sociétés technologiques de supervision financière (SupTech). Par ailleurs, pour pallier les difficultés liées à l'acceptation des paiements numériques par les commerçants, les banques centrales et les Etats devraient intervenir dans des domaines spécifiques (éducation financière numérique, identification à distance et proportionnelle au risque, interopérabilité des services financiers numériques, etc.), à travers la collaboration et les partenariats avec les acteurs du marché.

### **1.3.2. Forum Mondial sur les politiques d'inclusion financière**

La Banque Centrale a pris part, du 5 au 8 septembre 2022 en Mer Morte, en Jordanie, au douzième Forum Mondial de l'AFI sur les Politiques d'Inclusion Financière (GPF), organisé autour du thème «Avancer ensemble : vers un avenir résilient, inclusif et durable». Cette édition a rassemblé plus de 600 participants, issus des 60 institutions membres de l'AFI, constituées par des banques centrales, des autorités de régulation du secteur financier ainsi que d'organisations internationales et de partenaires techniques et financiers.

Le Forum avait pour objectif d'évaluer le rôle de l'inclusion financière dans l'atténuation de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les populations mal desservies et vulnérables ainsi que sa contribution pour une reprise économique pleinement inclusive, verte et durable. Au cours de ce Forum, le Gouverneur de la BCEAO a, dans le cadre d'une interview, présenté les avantages de l'AFI, notamment en termes de renforcement des capacités et de partage d'expériences. En outre, il a décliné les priorités de la Banque Centrale en matière d'inclusion financière, qui portent entre autres sur l'éducation financière des populations, la réglementation des entreprises de technologie financière (FinTech), l'inclusion financière des femmes et l'interopérabilité des services financiers.

La rencontre a été ponctuée par la tenue des instances de l'AFI, notamment la 7<sup>ème</sup> Assemblée Générale Annuelle des membres, organisée le 6 septembre 2022 qui a permis d'adopter les résolutions relatives à la mise à jour de trois (3) accords de l'AFI, à savoir le Plan d'action de Denarau de 2016 sur la finance inclusive des femmes, l'Accord de Sharm El Sheikh de 2017 sur la finance verte inclusive ainsi que l'Accord de Sotchi de 2018 sur les FinTech inclusives. Ces révisions visaient notamment à prendre en compte les évolutions de l'environnement financier, ainsi que les nouveaux défis liés à l'inclusion financière des femmes, à la finance verte et aux technologies financières.

## II. Evolution des indicateurs d'accès

Dans l'UEMOA, deux principaux indicateurs sont retenus pour mesurer le niveau d'accès des populations aux services financiers. Il s'agit :

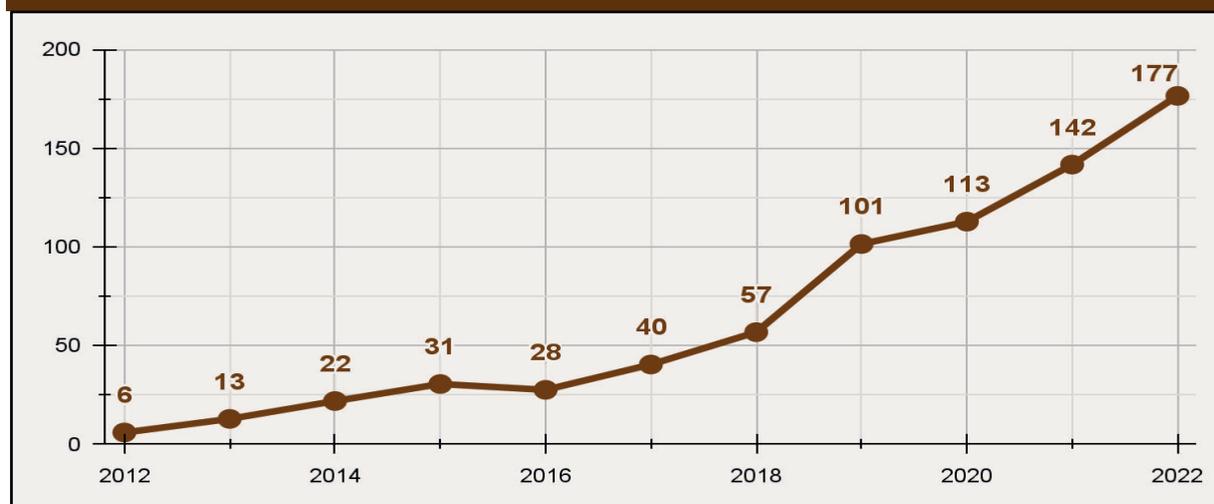
- du taux global de pénétration démographique des services financiers, qui mesure le nombre de points de services (pos) disponibles pour 10 000 adultes ;
- du taux global de pénétration géographique des services financiers, qui évalue le degré de proximité, c'est-à-dire le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1 000 km<sup>2</sup>.

### 2.1. Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)

La proximité des points de services financiers vis-à-vis des populations de l'UEMOA s'est améliorée en 2022. Le taux global de pénétration démographique a enregistré une hausse de 35 points de services entre 2021 et 2022, passant de 142 à 177 points de services pour 10 000 adultes.

Cette évolution est principalement impulsée par le développement rapide des infrastructures de distribution des services de monnaie électronique, en particulier par les nouveaux acteurs. En effet, le nombre de points de services de monnaie électronique est passé de 1 392 899 en 2021 à 1 648 134 en 2022, soit une hausse de 18,3%. Ceux-ci représentent 98,8% de l'ensemble des points de services financiers enregistrés en 2022, soit 1 083 571 points sur un total de 1 097 261 points de services financiers. Les points de services bancaires (agences et GAB/DAB) et les points de services de la microfinance, représentent respectivement 0,6% et 0,5% des points d'accès, enregistrant une évolution stable.

Graphique n°3 : Evolution du taux global de pénétration démographique des services financiers dans l'UEMOA de 2012 à 2022



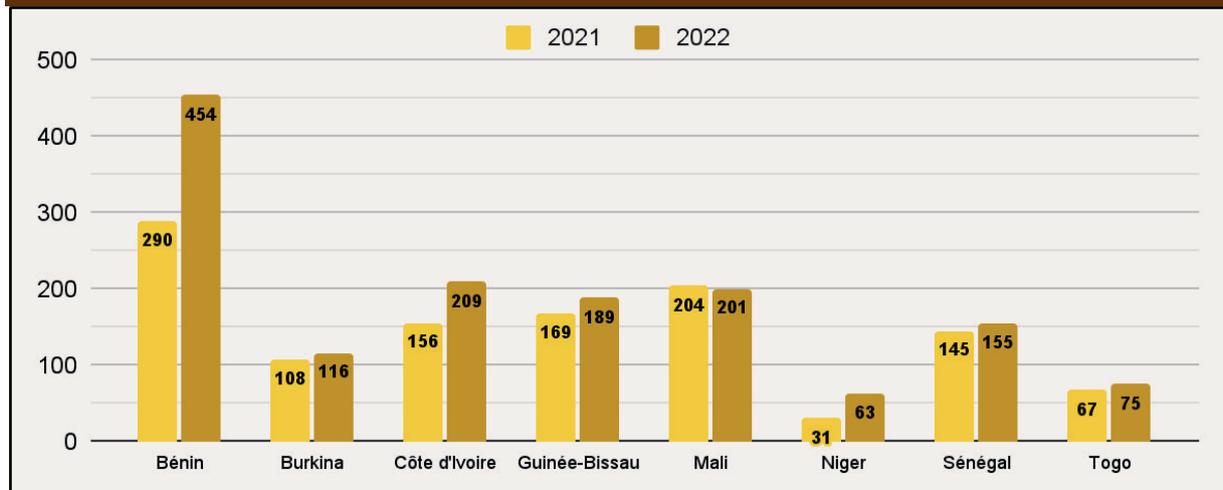
Source : BCEAO

L'analyse par pays montre que le Bénin affiche le taux global de pénétration démographique le plus élevé avec 454 points de services (PoS) pour 10 000 adultes, suivi

de la Côte d'Ivoire (209 PoS), du Mali (201 PoS) et du Sénégal (155 PoS). Le Niger, avec 63 points de services pour 10 000 adultes, enregistre le plus faible taux. Tous les pays, à l'exception du Mali, ont affiché des taux de pénétration démographique en hausse entre 2021 et 2022.

L'évolution des taux de pénétration des services financiers du Mali et du Niger pourrait s'expliquer, entre autres, par les spécificités de ces pays marquées par de grandes superficies faiblement peuplées ainsi que l'insécurité dans certaines régions.

**Graphique n°4 : Taux global de pénétration démographique des services financiers dans les pays de l'UEMOA de 2012 à 2022**

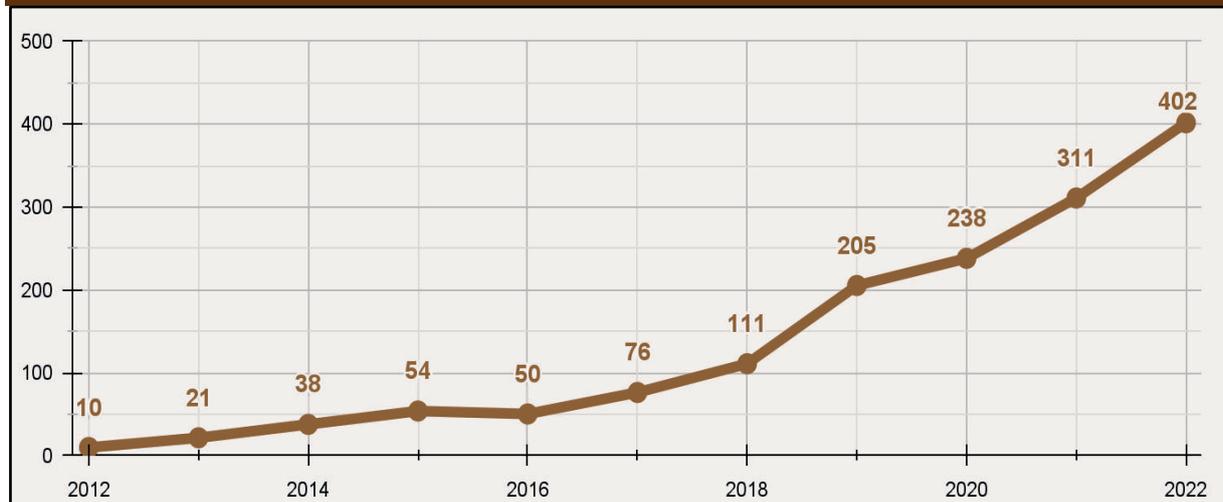


Source : BCEAO

## 2.2. Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)

A l'instar du taux de pénétration démographique des services financiers, le taux de pénétration géographique a poursuivi sa tendance haussière en 2022. En effet, celui-ci a enregistré une hausse de 91 points de services (+29,3%), passant de 311 en 2021 à 402 points de services sur 1 000 Km<sup>2</sup>.

**Graphique n°5 : Evolution du taux global de pénétration géographique des services financiers dans l'UEMOA de 2012 à 2022**



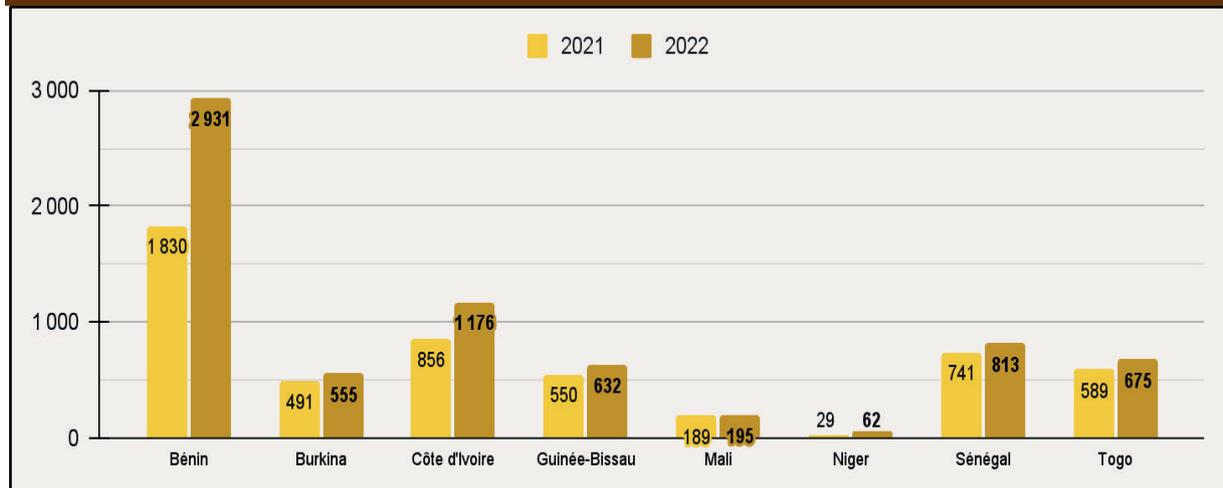
Source : BCEAO

L'amélioration du niveau de couverture territoriale des points de services financiers est principalement liée à la hausse continue du nombre de points de services de la monnaie électronique. En effet, le taux de pénétration géographique des services de monnaie électronique est ressorti à 396 points de services sur 1 000 Km<sup>2</sup>, contre 2 points pour les services bancaires et 2 points pour les services de microfinance.

Au niveau des Etats membres de l'UEMOA, le Bénin, avec 2 931 points de services (PoS) sur 1 000 Km<sup>2</sup>, affiche le taux de pénétration géographique le plus élevé, suivi de la Côte d'Ivoire (1 176 PoS), du Sénégal (813 PoS) et du Togo (675 PoS). La densité géographique des points de services financiers est moins élevée au Niger (62 PoS) et au Mali (195 PoS).

Le Bénin et la Côte d'Ivoire ont réalisé les plus importantes progressions avec respectivement 1 101 pds et 320 pds, entre 2021 et 2022.

**Graphique n°6 : Taux global de pénétration géographique des services financiers dans les pays de l'UEMOA de 2012 à 2022**



Source : BCEAO

### III. Evolution des indicateurs d'utilisation

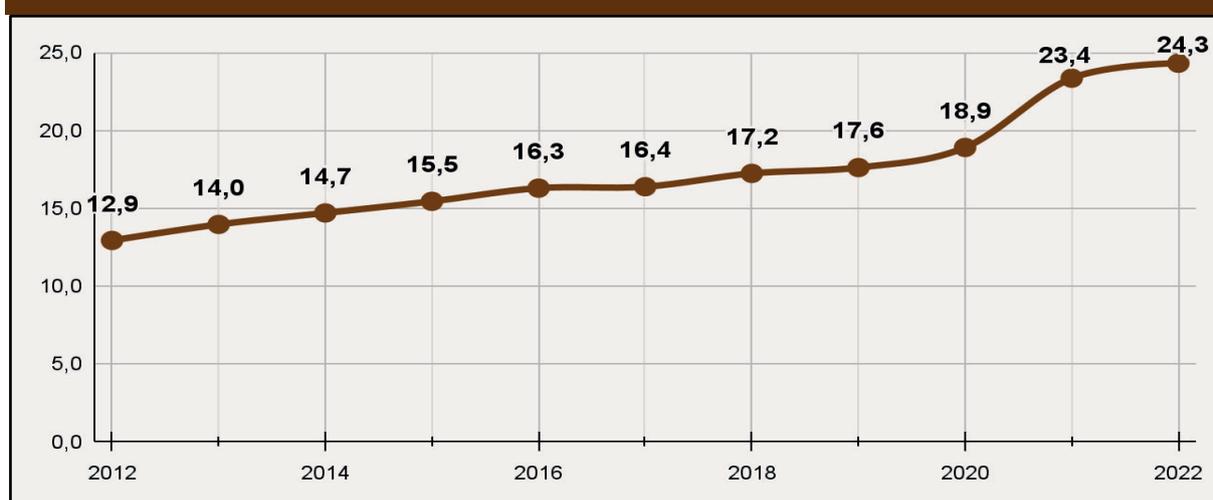
L'utilisation effective des services financiers est une dimension importante de l'inclusion financière. A cet égard, trois indicateurs sont retenus pour appréhender cette dimension dans l'Union :

- le taux de bancarisation strict (TBS), qui mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor ;
- le taux de bancarisation élargi (TBE), qui évalue le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, auquel s'ajoute celui des détenteurs de comptes dans les institutions de microfinance ;
- le taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou taux d'inclusion financière, qui évalue le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les institutions de microfinance, auquel s'ajoute celui des titulaires de comptes de monnaie électronique.

#### 3.1. Taux de bancarisation strict (TBS)

Le taux de bancarisation strict a enregistré une hausse de 1,0 point de pourcentage entre 2021 et 2022, passant de 23,4% à 24,3%. De 2016 à 2022, cette évolution est restée faible, soit 8 points de pourcentage (pp).

Graphique n°7 : Evolution des taux de bancarisation strict dans l'UEMOA (en %)

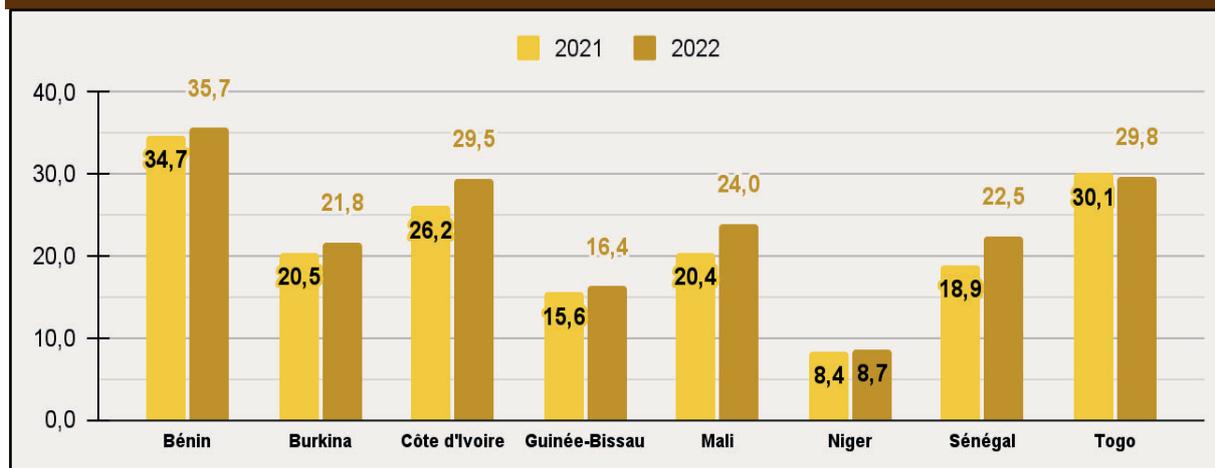


Source : BCEAO

L'analyse par pays montre que le Bénin affiche le taux de bancarisation strict le plus élevé, soit 35,7%, suivi du Togo (29,8%), de la Côte d'Ivoire (29,5%), et du Mali (24,0%). Le Niger et la Guinée-Bissau enregistrent respectivement les taux les moins élevés, avec 8,7% et 16,4%.

D'une année à l'autre, le Mali présente la plus forte progression du TBS, soit 3,6 points de pourcentage. Outre le Mali, le Sénégal (3,5 pp) et la Côte d'Ivoire (3,3 pp) ont réalisé des progrès importants. Par ailleurs, le Togo a enregistré un repli de 0,3 pp, en raison de la fermeture de plusieurs comptes d'épargne "Compte ECO CCP" inactifs au niveau de la poste.

Graphique n°8 : Taux de bancarisation strict dans les pays de l'UEMOA en 2021 et 2022 (en %)

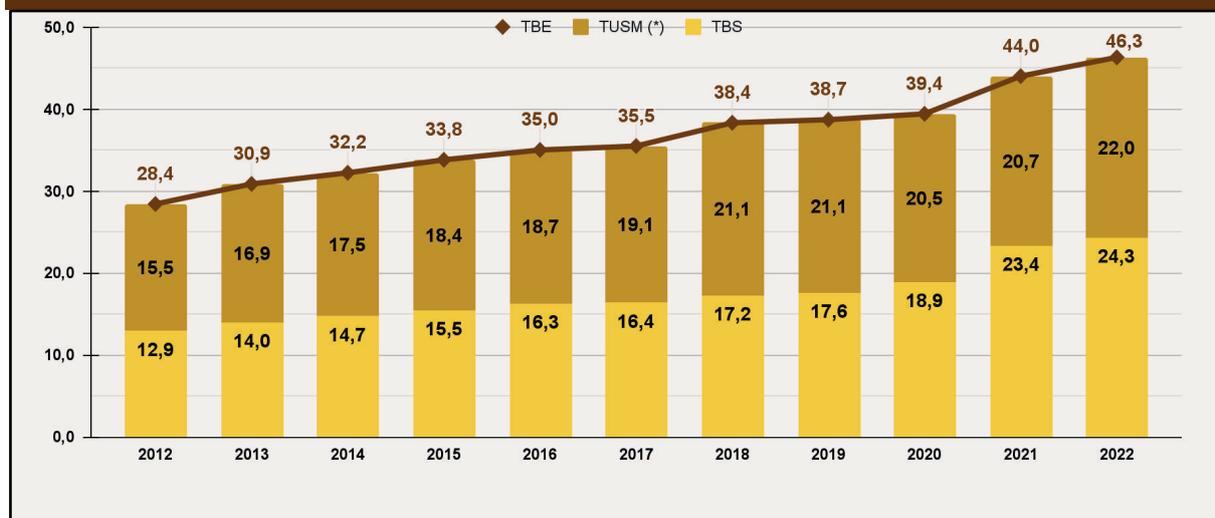


Source : BCEAO

### 3.2. Taux de bancarisation élargi (TBE)

Le taux de bancarisation élargi qui prend en compte, outre le taux de bancarisation strict, la proportion de la population qui utilise les services de microfinance a poursuivi sa tendance haussière au cours de l'année 2022. En effet, le TBE a connu une hausse de 2,3 points de pourcentage entre 2021 et 2022, passant de 44,0% à 46,3%.

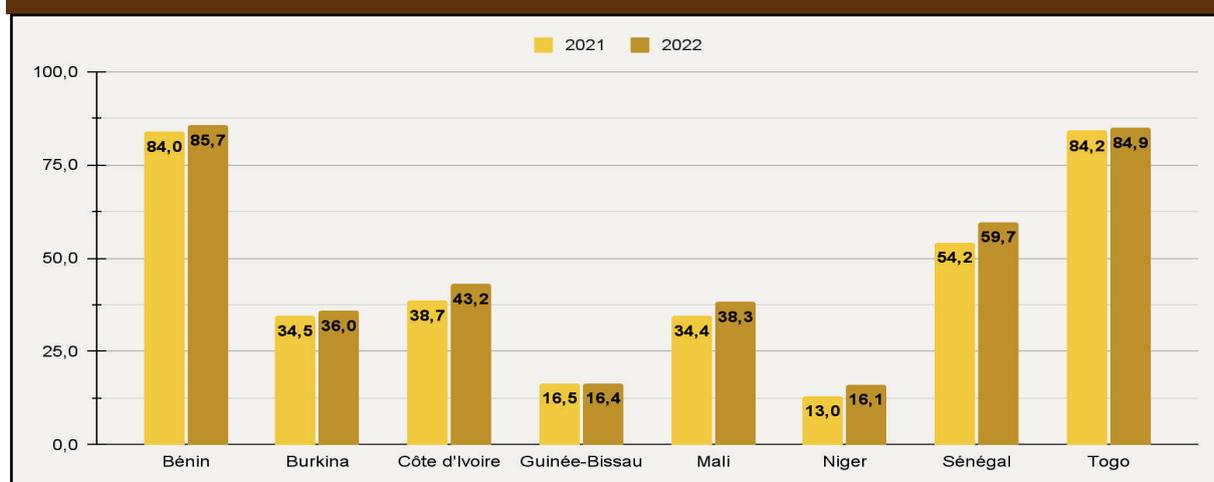
Graphique n°9 : Evolution des taux de bancarisation élargi dans l'UEMOA de 2012 à 2022 (en %)



Source : BCEAO

Au niveau des pays, le Bénin et le Togo affichent les TBE les plus élevés, avec respectivement 85,7% et 84,9%. Ils sont suivis du Sénégal (59,7%), de la Côte d'Ivoire (43,2%) et du Mali (38,3%). Le Niger et la Guinée-Bissau, avec respectivement 16,1% et 16,4%, enregistrent les taux les moins élevés.

Graphique n°8 : Taux de bancarisation élargi dans les pays de l'UEMOA en 2021 et 2022 (en %)



Source : BCEAO

### 3.3. Taux d'inclusion financière ou taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)

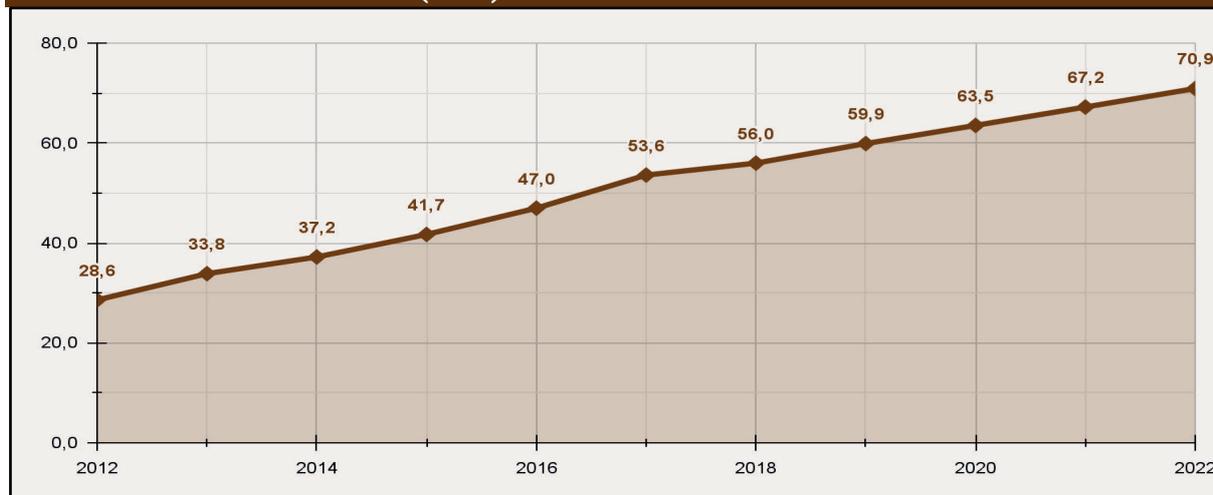
Le taux d'inclusion financière a poursuivi sa tendance haussière en 2022, enregistrant une évolution de 3,7 points de pourcentage, pour se situer à 70,9% en 2022, contre 67,2% en 2021. Ce taux a été affiné<sup>4</sup>, pour tenir compte de la problématique de la multibancarité observée dans l'Union, dans l'attente de la mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA. Cette multibancarité se manifeste par la détention, par une et même personne, de plusieurs comptes, dans une ou plusieurs institutions financières.

Depuis l'adoption de la stratégie régionale d'inclusion financière en 2016, le taux d'inclusion financière s'est considérablement amélioré. En effet, de 2016 à 2022, le niveau de l'inclusion financière s'est accru de 23,9 points de pourcentage, passant de 47,0% à 70,9%.

Ces évolutions pourraient s'expliquer par l'amélioration continue du niveau d'utilisation des services de monnaie électronique. En effet, au cours de l'année sous revue, 6 nouveaux émetteurs de monnaie électronique ont été enregistrés dans l'UEMOA, faisant passer le nombre d'émetteurs de 40 à 46. Le taux d'utilisation des services de monnaie électronique est ressorti à 56,6% en 2022, contre 22,0% pour les services de microfinance et 21,0% pour les services bancaires. Par ailleurs, les prestataires de services financiers ont poursuivi la diversification de leurs produits financiers avec un accent particulier sur les canaux de distribution digitaux.

<sup>4</sup> Deux enquêtes FinScope ont été réalisées par les Instituts Nationaux de la Statistique du Burkina et du Togo, en collaboration avec FinMark Trust, en 2016. Elles ont révélé qu'au Burkina, environ 13,6% des adultes utilisent à la fois les services financiers offerts par les banques et les autres institutions non bancaires réglementées contre 15,0% au Togo. Ces taux, qui paraissent relativement élevés, révèlent l'ampleur du phénomène de la multibancarité dans l'Union. Les résultats obtenus dans ces deux pays ont été appliqués aux données pour réduire le nombre des doublons observés au niveau des particuliers titulaires de comptes. S'agissant des autres pays de l'Union, une moyenne a été calculée à partir de ces résultats, en vue de déterminer le coefficient de multibancarité à leur appliquer, dans l'attente de la réalisation d'une enquête sur l'offre et la demande de services financiers et/ou la mise en place d'un système d'identification unique des clients de services financiers dans l'UEMOA.

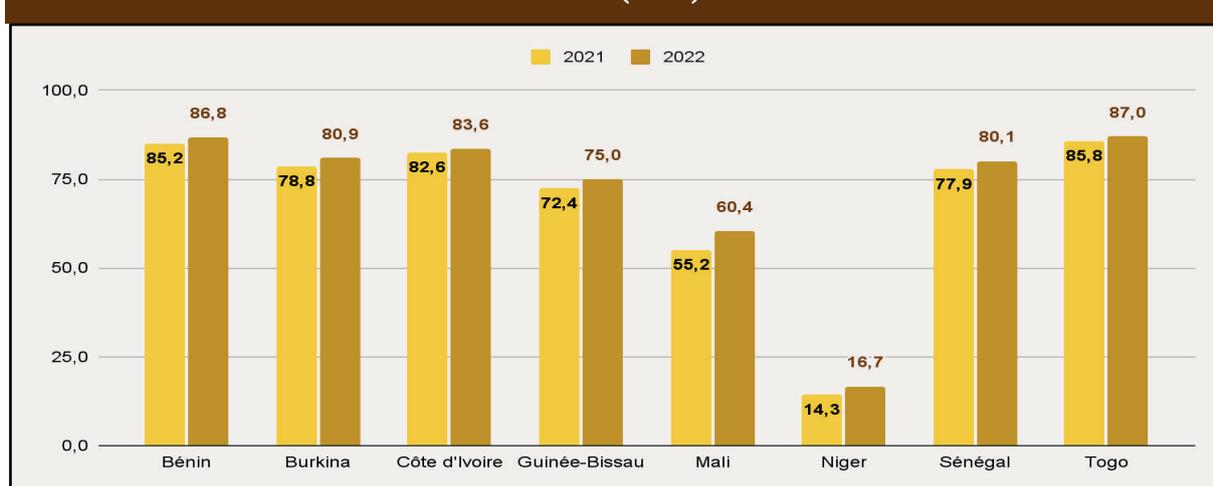
**Graphique n°9 : Evolution du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA (en %)**



Source : BCEAO

Dans tous les pays de l'UEMOA, la tendance haussière du taux d'inclusion financière a été notée au cours de l'année 2022. Le Togo a enregistré le taux le plus élevé, soit 87,0%, suivi du Bénin (86,8%), de la Côte d'Ivoire (83,6%), du Burkina (80,9%) et du Sénégal (80,1%). Le Niger, avec 16,7%, présente le taux le moins élevé. Cette situation serait liée à la faible utilisation de la monnaie électronique dans ce pays. En outre, les autres secteurs de l'inclusion financière, notamment le secteur bancaire et de la microfinance, n'ont pas connu d'évolution significative au cours de ces dernières années.

**Graphique n°10 : Taux global d'utilisation des services financiers dans les pays de l'UEMOA en 2021 et 2022 (en %)**



Source : BCEAO, 2023

Par ailleurs, en termes de variation, le Mali a enregistré la plus forte progression du taux d'inclusion financière entre 2021 et 2022, soit 5,2 points de pourcentage, suivi de la Guinée-Bissau (2,6 pp), du Niger (2,4 pp) et du Sénégal (2,2 pp).

## IV. Evolution des coûts des services financiers

Dans l'Union, deux indicateurs sont retenus pour apprécier "l'accessibilité-prix"<sup>5</sup> des services financiers et appréhender, en partie, la « qualité » de ces services.

- le taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd), qui mesure la rémunération des dépôts des épargnants au niveau des banques et des SFD ;
- le taux d'intérêt nominal des crédits (TINc), qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les SFD.

En l'absence de statistiques homogènes sur les taux d'intérêt appliqués par les SFD, seuls ceux pratiqués par les banques ont été retenus dans cette analyse.

### 4.1. Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)

Les taux d'intérêt nominaux des dépôts au niveau des banques ont connu une baisse de 17 points de base entre 2021 et 2022, passant de 5,35% à 5,18%, traduisant une détérioration de la rémunération de l'épargne des populations.

Le niveau de rémunération de l'épargne auprès des banques est ressorti plus avantageux au Niger, avec un taux d'intérêt nominal des dépôts de 5,95%, suivi du Togo (5,58%) du Sénégal (5,28%) et du Bénin (5,23%). Les taux d'intérêt les moins attractifs sont observés en Côte d'Ivoire (4,72%) et au Mali (5,01%).

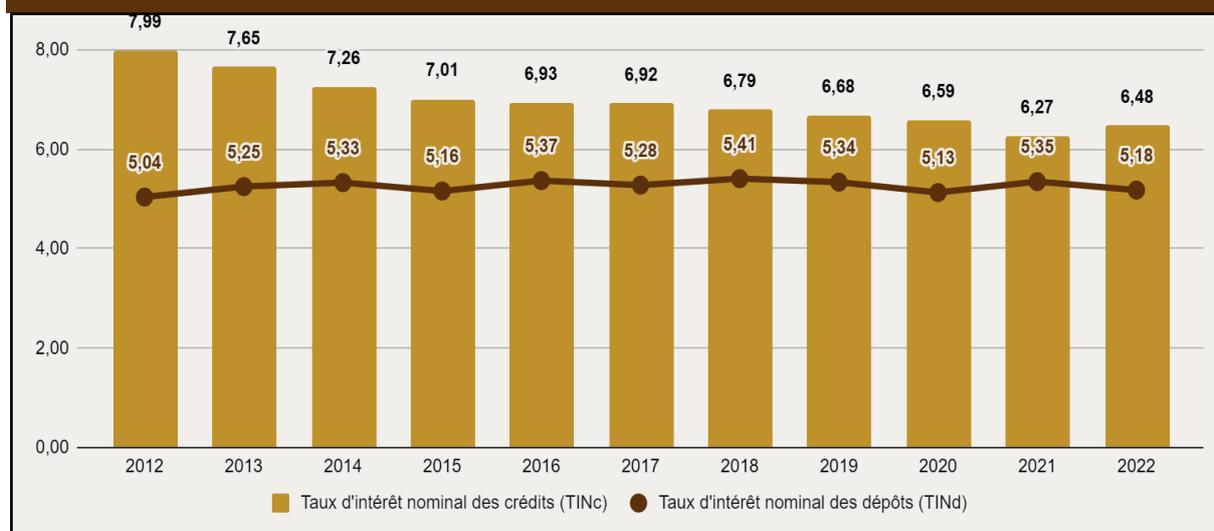
D'une année à l'autre, le Burkina a réalisé la plus importante dépréciation de la rémunération des dépôts, avec une baisse de 44 points de base (pb), suivi du Sénégal (-29 pb), du Bénin (-17 pb) et du Togo (-15 pb). En revanche, le Niger (+44 pb), la Guinée-Bissau (+26 pb), la Côte d'Ivoire (+5 pb) et le Mali (+3 pb) ont enregistré une évolution favorable de leur taux de rémunération des dépôts de la clientèle.

### 4.2. Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc)

Les conditions d'accès aux services de crédits bancaires, appréciées à travers le taux d'intérêt des crédits, se sont dégradées au cours de l'année 2022. Après une tendance baissière, observée depuis 2012, le taux d'intérêt nominal des crédits a connu une hausse de 21 points de base, pour se situer à 6,48% en 2022, contre 6,27% un an auparavant. Cette situation s'explique en partie par les mesures prises par les Autorités monétaires de l'Union pour contrer l'inflation dans la région, entraînant un durcissement des conditions d'accès au crédit bancaire. En effet, le principal taux directeur auquel la Banque Centrale prête ses ressources aux banques a connu plusieurs augmentations successives de 25 pdb le 16 juin 2022, le 16 septembre et le 16 décembre 2022, en réponse aux tensions inflationnistes enregistrées durant l'année (+7,4% en 2022 contre +3,6% en 2021). Il s'est situé à 2,75% à fin 2022, contre 2,00% un an plus tôt.

<sup>5</sup> L'accessibilité-prix permet d'appréhender, en partie, la qualité des services financiers offerts dans l'UEMOA. Cet indicateur est utilisé, en attendant la disponibilité de données qualitatives collectées du côté de la demande.

Graphique n°13 : Evolution des taux d'intérêt nominaux au niveau des banques de 2012 à 2022 (en %)

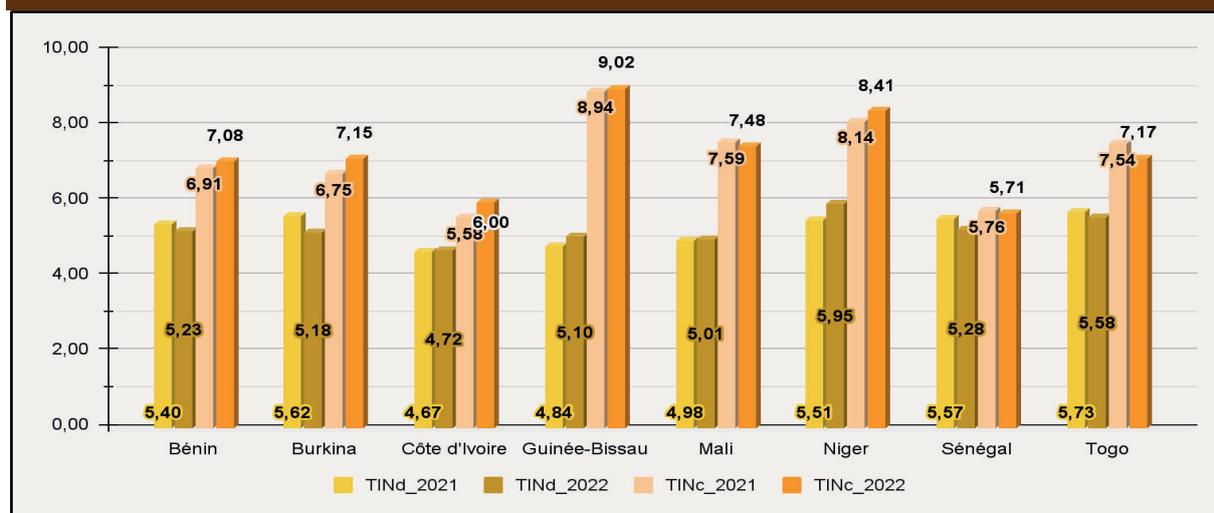


Source : BCEAO, 2023

Les coûts d'accès au crédit bancaire ressortent moins onéreux au Sénégal (5,71%), suivi de la Côte d'Ivoire (6,00%), du Bénin (7,08%), du Togo (7,17%) et du Mali (7,48%). La Guinée-Bissau (9,02%) et le Niger (8,41%) affichent respectivement les taux d'intérêt nominaux des crédits les plus élevés.

Entre 2021 et 2022, la Côte d'Ivoire et le Burkina ont enregistré les plus fortes détériorations des conditions d'accès au crédit, avec respectivement une hausse de 42 et de 40 points de base. Toutefois, une amélioration est observée au Togo (-37pb), au Mali (-11 pb), de même qu'au Sénégal (-5 pb).

Graphique n°14 : Taux d'intérêts nominaux appliqués par les banques en 2021 et 2022 (en %)



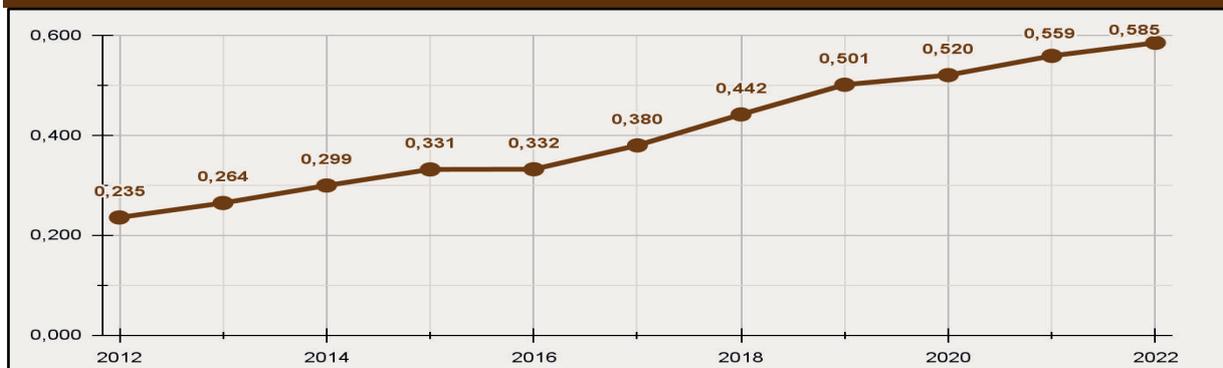
Source : BCEAO, 2023

## V. Evolution du niveau global de l'inclusion financière dans l'UEMOA

Le niveau global de l'inclusion financière est appréhendé, dans toutes ses dimensions dans l'UEMOA, à partir d'un indice synthétique. Il s'agit d'une valeur unique, comprise entre 0 et 1, dont 0 représente une situation d'exclusion totale et 1 une inclusion financière aboutie. Il est obtenu, à partir d'une moyenne pondérée des différents indicateurs analysés plus haut.

L'indice d'inclusion financière a connu une hausse de 0,026 point pour se situer à 0,585 en 2022, contre 0,559 un an plus tôt. Selon l'échelle de classification de Sarma<sup>6</sup> (cf. Annexe 2), cette valeur de l'indice correspond à un niveau d'inclusion financière élevé. L'évolution de l'indice au cours de la période sous revue s'explique par l'amélioration des indicateurs des dimensions accès et utilisation des services financiers.

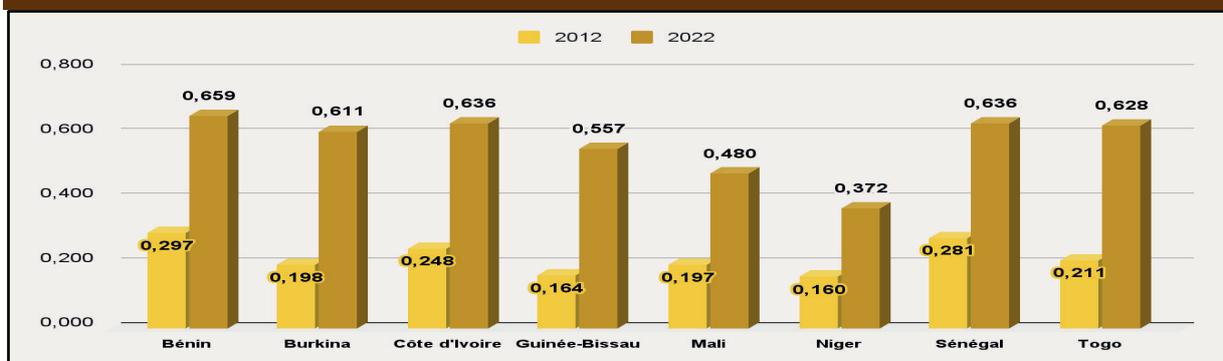
Graphique n°15 : Evolution de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'UEMOA de 2012 à 2022



Source : BCEAO, 2023

Le Bénin affiche l'indice d'inclusion financière le plus élevé, soit 0,659, suivi du Togo (0,637), de la Côte d'Ivoire (0,636) et du Sénégal (0,636). Globalement, l'analyse de l'indice révèle que, la plupart des pays de l'UEMOA présentent des niveaux d'inclusion financière élevés, en dehors du Mali (0,478) et du Niger (0,372) qui ont respectivement des niveaux d'inclusion financière moyen et faible.

Graphique n°16 : Indice synthétique d'inclusion financière par pays en 2012 et en 2022



Source : BCEAO, 2023

<sup>6</sup> La méthodologie utilisée pour la détermination de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'UEMOA repose sur la démarche proposée par Sarma (2012). La détermination des pondérations s'appuie sur les travaux réalisés par Camara et Tuesta (2014), qui permettent, grâce à une Analyse en Composantes Principales (ACP), d'estimer le poids de chaque indicateur dans la formation des différentes dimensions de l'inclusion financière ainsi que la pondération à affecter à chaque dimension dans le calcul de l'indice global.

## VI. Défis à relever et perspectives

### 6.1. Défis en matière d'inclusion financière

Le paysage financier de l'UEMOA a enregistré des progrès significatifs ces dernières années. Ces progrès ont été marqués par l'émergence de nouveaux acteurs dans la fourniture de services financiers, notamment les émetteurs de monnaie électronique et les entreprises de technologie financière. Les activités de ces acteurs sont principalement liées à l'utilisation de la technologie, induisant de nouveaux risques, notamment en termes de sécurité des transactions et de protection des consommateurs. A cet égard, les principaux défis, pour le régulateur, portent sur la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire pour l'exercice et la supervision des activités des FinTech.

La protection des consommateurs des services financiers constitue également une préoccupation majeure au regard des mutations intervenues dans le paysage financier de l'UEMOA. En effet, les évolutions récentes créent de nouveaux risques pour les consommateurs ou font apparaître d'anciens risques sous de nouvelles formes. Par conséquent, il devient crucial de renforcer les cadres légaux et réglementaires pour protéger les clients, tout en profitant des avantages de l'innovation.

Les autres défis portent, notamment sur :

- l'interopérabilité des services financiers numériques pour faciliter les échanges de compte à compte, quel que soit le type de compte ;
- l'identification unique des usagers des services financiers avec des technologies innovantes, afin de renforcer la sécurité des transactions et de développer les paiements numériques ;
- la disponibilité des données désagrégées, en vue d'améliorer la qualité des décisions de politiques en faveur de l'inclusion financière des populations.

Par ailleurs, la qualité du réseau internet ainsi que la disponibilité de l'énergie électrique constituent des défis importants pour améliorer les structures de distribution des services financiers.

### 6.2. Perspectives

La Banque Centrale devrait poursuivre, au cours de l'année 2023, les projets engagés pour l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des services financiers par les populations. Les principales actions devraient porter sur (i) la finalisation de la stratégie d'accompagnement des FinTech, (ii) la poursuite de la mise en oeuvre du programme régional d'éducation financière, (iii) le renforcement de la connaissance de la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA, (iv) l'état des lieux du cadre de protection des consommateurs des services financiers dans l'UEMOA, (v) le déploiement de la plateforme d'interopérabilité des services financiers numériques et, (vi) le lancement des travaux de mise à jour de la stratégie régionale d'inclusion financière.

En matière d'accompagnement des FinTech, il est prévu la finalisation de la stratégie de promotion de ces entreprises. La mise en oeuvre de cette stratégie devrait permettre de créer un écosystème inclusif et favorable aux FinTech sur la base de règles claires et équitables pour tous les acteurs de l'écosystème financier, tout en garantissant la

protection des consommateurs, la qualité des services ainsi que la sécurité des paiements et des infrastructures de marchés financiers, dans une dynamique de baisse des coûts et d'inclusion financière. En outre, cette stratégie vise à mettre en place un cadre de concertation entre l'ensemble des parties prenantes.

Relativement au programme régional d'éducation financière, l'année 2023 verra la poursuite du processus de conception des supports et modules de formation des formateurs. Le déploiement de la campagne de communication en matière d'éducation financière est également prévu en 2023.

Dans le cadre du renforcement de la connaissance de la situation de l'inclusion financière, les travaux des études de référence sur l'offre et la demande des services financiers dans l'UEMOA seront poursuivis, avec notamment la validation de la note de cadrage. Il en est de même pour le projet de mise en place d'un système de collecte automatisée des données d'inclusion financière et de géolocalisation des points de services financiers, avec le recrutement d'un Cabinet pour la conception et le déploiement de la plateforme.

Au titre de la protection des consommateurs, il est prévu la réalisation d'un état des lieux du cadre juridique et réglementaire dans l'Union, en vue de proposer des pistes d'action pour son renforcement.

S'agissant de l'interopérabilité des services financiers numériques, il est notamment envisagé la finalisation des travaux de développement de la solution interopérable, l'ouverture de la Sandbox de test à tous les participants et la mise en place du cadre réglementaire régissant son fonctionnement.

Enfin, suite au bilan de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie régionale d'inclusion financière, les travaux de mise à jour de celle-ci seront entamés en 2023, avec la participation notamment des Etats, en vue de capitaliser les acquis et de prendre en compte les nouveaux chantiers induits par les évolutions intervenues au niveau de l'environnement socio-économique et technologique de l'Union.

## Conclusion

Le niveau d'accès et d'utilisation des services financiers par les populations de l'Union s'est davantage renforcé en 2022. Les progrès enregistrés résultent des initiatives de l'ensemble des acteurs en faveur d'une meilleure inclusion financière des populations. Toutefois, les coûts d'accès aux services de crédit auprès des banques et la rémunération de l'épargne des populations se sont détériorés.

Au niveau régional, plusieurs projets ont été mis en œuvre. Ils portent, entre autres, sur la réalisation d'études en vue d'accroître la disponibilité des données pour la prise de décisions, le renforcement du secteur de la microfinance et l'accompagnement des Etats dans leur processus de digitalisation des paiements publics.

Par ailleurs, le bilan de mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière a permis d'évaluer le niveau de réalisation du plan d'action et également d'examiner les difficultés rencontrées. Les leçons tirées de ce bilan permettront d'améliorer la mise en œuvre des projets en cours. Elles ouvrent également la voie pour une révision de la stratégie régionale adoptée en 2016.

Au niveau des Etats membres de l'Union, le cadre institutionnel en faveur de la protection des consommateurs des services financiers a été renforcé avec la création d'Observatoires de la Qualité des Services Financiers, au Burkina, au Niger et au Togo. La stratégie nationale d'inclusion financière du Sénégal a, par ailleurs, été adoptée. Plusieurs initiatives en faveur de l'éducation financière des populations ont également été réalisées.

En termes de perspectives, la mise en œuvre des projets engagés dans le cadre de la stratégie régionale d'inclusion financière se poursuivra en 2023, avec entre autres le déploiement du programme régional d'éducation financière.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA de 2012 à 2022

### Indicateurs d'accès aux services financiers

Tableau n°1 : Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bénin	22	41	45	50	55	69	115	166	253	290	454
Burkina	4	4	14	18	14	43	65	110	92	108	116
Côte d'Ivoire	4	8	16	23	25	35	60	115	118	156	209
Guinée-Bissau	1	1	2	2	2	2	2	2	143	169	189
Mali	4	6	21	38	45	47	56	139	185	204	201
Niger	5	18	27	37	24	22	26	21	20	31	63
Sénégal	6	20	31	41	23	46	53	113	84	145	155
Togo	2	3	4	8	11	35	33	37	50	67	75
UEMOA	6	13	22	31	28	40	57	101	113	142	177

Tableau n°2 : Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bénin	101	192	219	250	285	371	645	989	1 531	1 830	2 931
Burkina	13	13	48	64	52	163	255	449	396	491	555
Côte d'Ivoire	17	35	67	102	115	168	293	574	628	856	1 176
Guinée-Bissau	2	2	4	4	4	5	5	6	400	550	632
Mali	2	4	16	29	36	39	47	121	165	189	195
Niger	4	12	20	27	18	17	22	18	18	29	62
Sénégal	25	79	131	175	101	206	250	546	416	741	813
Togo	15	23	29	59	81	265	259	300	422	589	675
UEMOA	10	21	38	54	50	76	111	205	238	311	402

## Indicateurs d'utilisation des services financiers

Tableau n° 3 : Taux de bancarisation strict (TBS) en %

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bénin	23,2	25,4	26,3	26,4	26,7	20,9	23,8	24,0	31,2	34,7	35,7
Burkina	14,7	15,4	16,9	19,8	21,0	21,0	22,3	20,3	20,2	20,5	21,8
Côte d'Ivoire	16,5	16,5	15,6	15,8	17,2	17,2	17,8	19,1	20,5	26,2	29,5
Guinée-Bissau	4,6	5,8	6,9	8,6	10,9	10,8	11,2	15,7	16,0	15,6	16,4
Mali	9,0	9,5	9,5	10,6	11,1	12,6	13,4	14,2	15,6	20,4	24,0
Niger	2,8	3,4	4,4	5,5	5,8	5,5	6,8	8,2	7,3	8,4	8,7
Sénégal	13,0	15,9	18,3	17,0	17,7	19,6	19,0	18,6	19,6	18,9	22,5
Togo	17,2	18,6	20,4	21,0	21,4	24,3	24,7	25,1	27,0	30,1	29,8
UEMOA	12,9	14,0	14,7	15,5	16,3	16,4	17,2	17,6	18,9	23,4	24,3

Tableau n°4 : Taux de bancarisation élargi (TBE) en %

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bénin	52,0	62,2	64,6	65,1	63,1	63,2	70,0	69,9	79,6	84,0	85,7
Burkina	30,7	32,0	34,1	37,9	39,0	39,9	43,3	39,7	33,1	34,5	36,0
Côte d'Ivoire	24,1	22,3	21,6	23,0	25,1	25,5	28,8	30,8	32,6	38,7	43,2
Guinée-Bissau	5,8	6,8	8,0	9,8	12,1	12,0	12,3	16,8	17,0	16,5	16,4
Mali	22,3	22,8	21,7	23,2	23,8	25,6	26,7	26,7	28,9	34,4	38,3
Niger	11,0	12,6	14,1	16,7	16,8	15,8	15,3	17,9	13,8	13,0	16,1
Sénégal	36,5	40,8	45,1	43,3	45,8	47,9	51,5	51,6	55,0	54,2	59,7
Togo	50,2	61,1	65,2	68,1	70,8	68,6	73,3	72,8	80,0	84,2	84,9
UEMOA	28,4	30,9	32,2	33,8	35,0	35,5	38,4	38,7	39,4	44,0	46,3

Tableau n°5 : Taux global d'utilisation des services financiers, corrigé de la multibancarité (TGUSF) en %

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bénin	44,7	53,5	57,7	62,0	69,0	71,7	74,5	75,4	82,4	85,2	86,8
Burkina	27,8	35,1	32,0	41,1	45,7	67,8	69,3	70,5	73,9	78,8	80,9
Côte d'Ivoire	33,4	38,9	39,2	41,6	49,9	61,3	67,1	78,7	79,1	82,6	83,6
Guinée-Bissau	4,9	5,9	8,1	10,3	12,9	14,4	20,6	34,3	51,8	72,4	75,0
Mali	21,9	24,0	32,1	37,4	38,7	37,8	37,9	38,3	48,6	55,2	60,4
Niger	10,2	11,9	14,5	17,1	17,1	16,3	15,6	17,7	15,1	14,3	16,7
Sénégal	35,1	40,1	50,3	52,4	61,9	65,9	67,0	70,0	75,6	77,9	80,1
Togo	42,6	53,0	57,7	66,2	72,5	72,2	79,0	80,1	82,6	85,8	87,0
UEMOA	28,6	33,8	37,2	41,7	47,0	53,6	56,0	59,9	63,5	67,2	70,9

**Indicateurs d'accessibilité-prix des services financiers**
**Tableau n°6 : Taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd) – banques (en %)**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bénin	5,68	6,07	6,17	5,98	5,78	5,85	5,76	5,35	5,54	5,40	5,23
Burkina	4,62	4,82	5,17	4,70	5,40	5,67	5,70	5,87	5,79	5,62	5,18
Côte d'Ivoire	5,25	5,21	5,15	5,01	5,10	4,98	4,98	4,82	4,67	4,67	4,72
Guinée-Bissau	4,53	4,71	4,64	4,54	4,24	4,07	4,62	4,61	4,59	4,84	5,10
Mali	4,69	4,91	4,93	4,82	4,82	4,92	4,92	5,00	4,67	4,98	5,01
Niger	5,31	5,57	5,55	5,22	5,98	5,70	5,70	5,82	5,65	5,51	5,95
Sénégal	5,08	5,60	5,51	5,58	5,38	5,13	5,46	5,39	4,65	5,57	5,28
Togo	5,04	5,15	5,28	5,35	5,56	5,40	5,69	5,57	5,62	5,73	5,58
UEMOA	5,04	5,25	5,33	5,16	5,37	5,28	5,41	5,34	5,13	5,35	5,18

**Tableau n°7 : Taux d'intérêt nominal des crédits (TINc) – banques (en %)**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bénin	8,81	8,74	8,16	7,93	8,09	7,84	7,78	7,31	7,16	6,91	7,08
Burkina	9,44	8,75	8,17	7,98	7,54	7,25	7,44	7,27	6,63	6,75	7,15
Côte d'Ivoire	7,60	7,07	6,44	6,13	6,17	6,42	6,33	6,34	6,39	5,58	6,00
Guinée-Bissau	9,82	9,38	9,32	9,23	9,12	9,35	9,23	8,48	8,42	8,94	9,02
Mali	9,13	8,90	8,77	8,73	8,34	7,99	7,86	7,69	7,85	7,59	7,48
Niger	10,77	9,66	10,25	10,32	9,89	9,69	9,23	9,39	8,48	8,14	8,41
Sénégal	6,22	6,06	6,00	5,88	5,67	5,98	5,89	5,81	5,84	5,76	5,71
Togo	9,42	9,07	8,79	8,29	8,31	8,10	8,16	7,69	7,60	7,54	7,17
UEMOA	7,99	7,65	7,26	7,01	6,93	6,92	6,79	6,68	6,59	6,27	6,48

**Indice synthétique d'inclusion financière**
**Tableau n°8 : Indice synthétique d'inclusion financière (IIF) ( $0 \leq IIF \leq 1$ )**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bénin	0,297	0,387	0,422	0,451	0,479	0,563	0,606	0,611	0,648	0,661	0,659
Burkina	0,198	0,220	0,260	0,283	0,289	0,424	0,525	0,590	0,586	0,614	0,611
Côte d'Ivoire	0,248	0,276	0,312	0,346	0,362	0,411	0,520	0,602	0,605	0,637	0,636
Guinée-Bissau	0,164	0,176	0,180	0,183	0,185	0,180	0,194	0,223	0,512	0,554	0,557
Mali	0,197	0,210	0,254	0,303	0,330	0,343	0,372	0,425	0,445	0,469	0,478
Niger	0,160	0,214	0,226	0,254	0,233	0,228	0,247	0,236	0,248	0,280	0,372
Sénégal	0,281	0,334	0,388	0,430	0,375	0,459	0,500	0,604	0,589	0,618	0,636
Togo	0,211	0,233	0,248	0,282	0,302	0,429	0,433	0,468	0,558	0,626	0,637
UEMOA	0,235	0,264	0,299	0,331	0,332	0,380	0,442	0,501	0,520	0,559	0,585

## Annexe 2 : Méthodologie de calcul de l'indice synthétique d'inclusion financière

La méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice synthétique d'inclusion financière repose sur la démarche proposée par Sarma (2012), qui a été appliquée par plusieurs auteurs. Toutefois, la méthode de détermination arbitraire des pondérations à affecter aux indicateurs, adoptée par cet auteur, a été abandonnée, au profit d'une approche endogène, permettant une détermination des pondérations, à partir d'une régression linéaire ou d'une Analyse en Composantes Principales (ACP).

Ainsi, s'inspirant des travaux réalisés par Cámara et Tuesta (2014), une ACP a été effectuée pour estimer le poids de chaque indicateur dans la formation des différentes dimensions de l'inclusion financière ainsi que la pondération à affecter à chaque dimension dans le calcul de l'indice global.

Dans ce cadre, les étapes ci-après ont été suivies :

- la normalisation des indicateurs de suivi de l'inclusion financière, de manière à transformer les variables, qui sont initialement dans des unités différentes, en des données comparables, comprises entre 0 et 1. La normalisation facilite l'agrégation des indicateurs, lors du calcul de l'indice synthétique ;
- la réalisation d'une première ACP permettant de déterminer les contributions des indicateurs au niveau de chaque dimension ;
- la réalisation d'une deuxième ACP permettant de générer une série de sous-indices pour chaque dimension retenue et la détermination des poids de leurs pondérations dans l'indice ;
- l'utilisation de la moyenne arithmétique entre d'une part, la distance euclidienne normalisée (distance entre un point donné correspondant au niveau actuel de l'inclusion financière et l'exclusion totale) et, d'autre part, l'inverse de la distance euclidienne normalisée (écart entre les situations optimale et actuelle) pour déterminer l'indice synthétique d'inclusion financière, par agrégation des sous-indices.

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES  
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO  
AVRIL 2024

